



Gazette Officielle de Québec

PUBLIEE PAR AUTORITE.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 9 MAI 1874.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 6 mai 1874.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. John Thomson, François Patris, John Scolian, Léon Paul, Jean-Bte. Meunier, fils, Laurent Lafrenière et Wm. Whalen, conseillers municipaux pour le township de Cameron, dans le comté d'Ottawa. 1851

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 7 mai 1874.

Nomination de commissaires d'écoles.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu par ordre en conseil en date du 13 avril dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 136e clause du chapitre 15 des statuts refondus du Bas-Canada, faire la nomination suivante de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Gaspé, Anse à Valeau.—MM. Thomas Savage, Fabien Côté et François Desjardins, en remplacement du Rév. F. H. Bossé, et de MM. Téléphore Joncas et Thomas Ellement. 1875

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 9th MAY 1874.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 6th May, 1874.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. John Thomson, François Patris, John Scolian, Léon Paul, Jean-Bte. Meunier, fils, Laurent Lafrenière and Wm. Whalen, municipal councillors for the township of Cameron, in the county of Ottawa. 1852

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 7th May, 1874.

Appointment of School Commissioners.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 13th of April instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 136th clause of chapter 15 of the consolidated statutes of Lower Canada, to make the following appointment of school commissioners, to wit :

County of Gaspé, Anse à Valeau.—Messrs. Thomas Savage, Fabien Côté and François Desjardins, vice the Rev. F. H. Bossé, and Messrs. Téléphore Joncas and Thomas Ellement. 1876

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a meet-

la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TRENTIEME jour du mois de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quatorze, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le TRENTIEME jour du mois de MARS, mil huit cent soixante-quatorze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, LUNDI, le ONZIEME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-HUITIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec
1303 6

Avis du Gouvernement.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 16 février 1874.

Avis est donné par la présente que les dissidents de St. Pie dans le comté de Bagot, n'ayant pas eu d'école en opération pendant plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics, dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre, de bonne foi, la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidentes de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis en conformité de la seizième section de la 32^{ème} Victoria, chapitre 16. 1873

PROVINCE DE QUEBEC,

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1^{er} février 1874.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau

ing of the Legislature or Parliament of Our said Province, at Our City of Quebec, on the THIRTIETH day of the month of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-four, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature or Parliament of the Province of Quebec stands called for the THIRTIETH day of the month of MARCH, one thousand eight hundred and seventy-four, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the ELEVENTH day of the month of MAY next, you meet Us, in Our Legislature or Parliament of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Right Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE EDOUARD CARON, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTY-EIGHTH day of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-four, and in the thirty-seventh year of Our Reign.

By Command,

H. CYRIAS PELLETIER,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.
1304

Government Notices.

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 16th February, 1874.

Notice is hereby given, that the dissentients of St. Pie, in the county of Bagot, having been upwards of a year without schools in operation, either in their own municipality, or jointly with other trustees, in an adjoining municipality, and it appearing that they are not carrying out the school law in good faith, and are taking no steps for maintaining schools, I shall recommend to the Lieutenant-Governor in council that, three months after this date, the corporation of school trustees for the dissentients of the said municipality be declared extinct, pursuant to section 16, cap. 16, 32nd Victoria. 1874

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st February, 1874.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any

local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour le permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

14 455

township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.

G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

456

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1460.

Dame Alexandrina J. M. N. Huerta, Demanderesse; vs. Ciro Pizzotti, Défendeur.

Avis est par le présent donné qu'une action en séparation de biens a été intentée pas la dite Demanderesse contre le Défendeur, son mari.

J. C. HATTON,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 29 avril 1874. 1823

Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Dans la Cour Supérieure.*

Ann Trainor, épouse de William Armstrong, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, sellier, autorisée en justice à poursuivre en cette cause Demanderesse; vs. le dit William Armstrong, Défendeur :

Avis public est par le présent donné que la Demanderesse, Ann Trainor, a intentée une action en séparation de biens contre le Défendeur.

FELTON & FELTON,
Procureurs de la Demanderesse.

Sherbrooke, 5 mai 1874. 1849

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de quatre pour cent sur le capital versé de La Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la banque, le et après le 1er juin prochain. Le livre de transport sera fermé du 16 au 30 mai prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau,
H. COTTÉ, Caissier.

Montréal, 27 avril 1874. 1743 2

DISSOLUTION.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous les nom et raison de Moore, Semple et Hatchette, est terminée le premier jour de mars dernier, de con-

Miscellaneous Notices.

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1460.

Dame Alexandrina J. M. N. Huerta, Plaintiff; vs. Ciro Pizzotti, Defendant.

Notice is hereby given that an action "en séparation de biens," has been instituted by the said Plaintiff, against the Defendant, her husband.

J. C. HATTON,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 29th April, 1874. 1824

Province of Québec, }
District of Saint-François. } *In the Superior Court.*

Ann Trainor, wife of William Armstrong, of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, saddler, judicially authorised to sue and prosecute in this cause, Plaintiff; vs. the said William Armstrong, Defendant.

Public notice is hereby given that the Plaintiff Ann Trainor, has instituted an action "en séparation de biens," against the Defendant.

FELTON & FELTON,
Attorneys for Plaintiff.

Sherbrooke, 5th May, 1874. 1850

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Notice is hereby given that a dividend of four per cent. has been declared on the paid-up capital of La Banque Jacques-Cartier, for the current half-year, and will be payable at the bank, on and after the first day of June next. The transfer book will be closed from the 6th to the 30th May next, both days inclusive.

By order of the Board,
H. COTTÉ, Cashier.

Montreal, 27th April, 1874. 1744

DISSOLUTION.

The partnership heretofore existing between the undersigned, under the name and firm of Moore, Semple and Hatchette, terminated on the first day of

sentement mutuel. Toutes les dettes seront réglées par M. Hatchette.

JOHN HENRY SEMPLE,
JOHN HATCHETTE,

Montréal, 9 avril 1874.

En rapport à l'avis ci-dessus, le soussigné continuera les affaires transigées ci-devant par la ci-devant société de Moore, Semple et Hatchette, comme épiciers importateurs et en gros, dans la même bâtisse, Dominion Block, rue McGill, sous les nom et raison de John Hatchette et Cie.

JOHN HATCHETTE,

2 1765

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite par Edward Langley Bond, courtier, David Jamieson Craig, syndic officiel, John Carr Griffin, notaire, Orin S. Wood, écuier, William J. M. Jones, marchand, Alexander W. Ogilvie, meunier, James Benning, encanteur, Joseph Barselou, encanteur, Emmanuel Hæusgen, manchonnier, Louis Guedinger, manchonnier, Hugh Taylor, avocat, Samuel E. Molson, écuier, Owen McGarvey, tapissier, Gottlieb Reinhardt, brasseur, George Bishop, graveur, John W. Tempest, commis de banque, John Tempest, écuier, James D. Gibb, marchand tailleur, George Moffatt, marchand, tous de la cité de Montréal, à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir des Lettres-Patentes, les constituant en corps politique et incorporé, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, sous le nom de "The Huntingdon Peat Company," pour draguer, creuser et autrement pour obtenir de la tourbe, de la presser, de la faire sécher et de la préparer pour le chauffage et pour autres fins.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans le canton de Godmanchester, dans le comté de Huntingdon, dans la cité de Montréal et ailleurs, dans la province de Québec; la principale place d'affaires, et le bureau principal sera dans la dite cité de Montréal.

Le montant du fonds social sera de vingt-cinq mille piastres, divisé en deux cent cinquante actions de cent piastres chacune.

Les dits Edward Langley Bond, Orin S. Wood, David Jamieson Craig, William J. M. Jones, John Carr Griffin et Alexander W. Ogilvie, tous sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

G. B. CRAMP,

Procureur des requérants.

Montréal, 29 avril, 1874.

1775 2

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières. } No. 38.
Dame Virginie Cinq-Mars, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, épouse de Louis Bergeron, cultivateur et commerçant, de la dite paroisse, dûment autorisée à ester en justice, à la poursuite de ses droits et actions, Demanderesse; vs. le dit Louis Bergeron, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, rapportable le vingtième jour de mai prochain.

GERVAIS & GERIN,

Procureur de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 25 avril 1874.

1787 2

District d'Arthabaska. } Cour Supérieure.

Dame Marie Luce Elmina Moraud, du township de Tingwick, dans le district d'Arthabaska, a institué une action en séparation de biens contre son époux Elisée Toussignant dit Noël, du même lieu, notaire.

LAURIER & LAVERGNE,

Avocats de la Demanderesse.

Arthabaskaville, 18 avril 1874.

1619 3

Les soussignés, savoir: Eusèbe Pauzé, meunier, Jean-Baptiste Deslongchamps, entrepreneur, Charles Guillemot, gentilhomme, Ovide Bryen, cultivateur, Augustin Brisson, médecin, Louis Lavallée, rentier, Hilaire Hurteau, notaire, et membre de la chambre des communes, tous de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, donnent par les présentes avis, qu'ils ont l'intention de s'adresser à Son Excellence

March last, by mutual consent. All the outstandings will be settled by Mr. Hatchette.

JOHN HENRY SEMPLE,
JOHN HATCHETTE,

Montreal, 9th April, 1874.

In reference to the above announcement, the undersigned will continue the business heretofore carried on by the late firm of Moore, Semple and Hatchette, as importers and wholesale grocers, in the same building, Dominion Block, McGill street, under the name and style of John Hatchette and Co.

1766

JOHN HATCHETTE,

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made by Edward Langley Bond, broker, David Jamieson Craig, official assignee, John Carr Griffin, notary, Orin S. Wood, esquire, William J. M. Jones, merchant, Alexander W. Ogilvie, miller, James Benning, auctioneer, Joseph Barselou, auctioneer, Emmanuel Hæusgen, furrier, Louis Guedinger, furrier, Hugh Taylor, advocate, Samuel E. Molson, esquire, Owen McGarvey, upholsterer, Gottlieb Reinhardt, brewer, George Bishop, engraver, John W. Tempest, bank clerk, John Tempest, esquire, James D. Gibb, merchant tailor, George Moffatt, merchant; all of the city of Montreal, to his Excellency the Lieutenant-Governor in council, for Letters Patent constituting them a body politic and corporate under the provisions of the "joint stock companies incorporation act," by the name "of the Huntingdon Peat Company" for the purpose of dredging, excavating and otherwise procuring peat, and pressing, drying and preparing the same for fuel and other purposes.

The operations of the said company to be carried on in the township of Godmanchester, in the county of Huntingdon, and in the city of Montreal and elsewhere in the province of Quebec, the head office and chief place of business to be in the said city of Montreal.

The amount of the capital stock to be twenty five thousand dollars; divided into two hundred and fifty shares of one hundred dollars each.

The above named Edward Langley Bond, Orin S. Wood, David Jamieson Craig, William J. M. Jones, John Carr Griffin and Alexander W. Ogilvie, all of whom are subjects of Her Majesty, to be the first directors of the said company.

G. B. CRAMP,

Attorney for Applicants.

Montreal, 29th April, 1874.

1776

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three-Rivers. } No. 38.
Dame Virginie Cinq-Mars, of the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, wife of Louis Bergeron, farmer and trader, of the said parish, duly authorized to appear in judicial proceedings, for the exercise of her legal rights, Plaintiff; vs. the said Louis Bergeron, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, returnable on the twentieth day of May next.

GERVAIS & GERIN,

Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 25th April, 1874.

1788

District of Arthabaska. } Superior Court.

Dame Marie Luce Elmina Moraud, of the township of Tingwick, in the district of Arthabaska, has instituted an action *en séparation de biens*, against her husband Elisée Toussignant dit Noël, of the same place, notary.

LAURIER & LAVERGNE,

Attorneys for Plaintiff.

Arthabaskaville, 18th April, 1874.

1620

The undersigned, to wit: Eusèbe Pauzé, mill wright, Jean-Baptiste Deslongchamps, contractor, Charles Guillemet, gentleman, Ovide Bryen, farmer, Augustin Brisson, physician, Louis Lavallée, rentier, Hilaire Hurteau, notary and member of the House of Commons, all of the parish of Saint-Lin, in the district of Joliette, hereby give notice that they intend applying to His Excellency the Lieutenant-Governor of the Pro-

le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en conseil, pour obtenir en vertu de l'Acte d'incorporation des Compagnies à fonds social, des lettres-patentes pour que les soussignés et telles autres personnes qui pourront plus tard se joindre à elles, conformément à la loi, soient incorporées et constituées en un corps incorporé et politique sous le nom de La Compagnie de la Brasserie de Saint-Lin.

Que l'effet de l'incorporation de la dite compagnie est de brasser et manufacturer de la bière, *ale et porter* pour en faire commerce en la dite paroisse de Saint-Lin et ailleurs.

Que la principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la dite paroisse de Saint-Lin.

Que le capital social de la dite compagnie est et sera de quarante mille piastres, divisé en quatre-vingts parts ou actions de cinq cents piastres chacune.

Que les premiers directeurs de la compagnie seront les soussignés.

EUSÈBE PAUZÉ, DR. A. BRISSON, J.-BTE. DESLONGCHAMPS, CHS. GUILLEMOT, Saint-Lin, 16 avril 1874.	OVIDE BRIEN, LOUIS LAVALLÉE, HILAIRE HURTEAU, 1639 3
--	---

Canada, Province de Québec, District de Montréal.	} <i>Cour Supérieure.</i> No. 1039.
Dame Sophie Pigeon, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse de Casimir Martineau, carrier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,	Demanderesse ;

vs.
Casimir Martineau, carrier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le trentième jour de mars dernier.

BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse.	1333 6
Montréal, 1er avril 1874.	

Province de Québec, } District de Richelieu. }	<i>Cour Supérieure.</i> No. 1529.
Dame Agnès Champagne, épouse de Charles Weillbrenner, grand connétable, du district de Richelieu, de la ville de Sorel, dit district, dûment autorisée à ester en justice,	Demanderesse ;

vs.
Le dit Charles Weillbrenner, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour.

M. MATHIEU, Avocat de la Demanderesse.	1345 5
Sorel, 30 mars 1874.	

District de Montréal.—Dans la Cour Supérieure.
Dame Christine Elizabeth Sicard, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alexandre Adam Wilson, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse.

vs.
Le dit Alexandre Adam Wilson, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été aujourd'hui instituée en cette cause, rapportable le onze mai prochain

A. B. LONGPRÉ, Avocat de la Demanderesse.	1571 4
Montréal, 8 avril 1874.	

Province de Québec, } District de Montréal. }	<i>Cour Supérieure.</i>
Dame Flora Blacklock, de la cité et district de Montréal, épouse de John Crosbie, du même lieu, gentleman, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse, vs. le dit John Crosbie, Défendeur.	

Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse, contre le défendeur, le quinzième jour d'avril courant.

LEO. H. DAVIDSON, Procureur de la Demanderesse.	1699 3
Montréal, 18 avril 1874.	

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST.
Une assemblée des actionnaires de cette compagnie sera tenue au bureau de la compagnie, No. 202, rue Saint-Jacques, Montréal, le 26ème jour de mai prochain, à une heure de l'après-midi, pour prendre en

vince of Québec, in council, to obtain pursuant to the joint stock companies incorporation act, letters patent to incorporate them and such other parties as may hereafter be associated with them, according to law, and constitute them a body politic and corporate under the name of Saint-Lin Brewing Company.

That the object for which incorporation is sought for the said company is the brewing and manufacturing beer, ale and porter, and to deal therein in the parish of Saint-Lin and elsewhere.

That the principal business place of the said company will be in the parish of Saint-Lin aforesaid.

That the capital stock of the said company is and will be forty thousand dollars, divided into eighty shares of five hundred dollars each.

That the first directors of the said company will be the undersigned.

EUSÈBE PAUZÉ, DR. A. BRISSON, J.-BTE. DESLONGCHAMPS, CHS. GUILLEMOT, Saint-Lin, 16th April, 1874.	OVIDE BRIEN, LOUIS LAVALLÉE, HILAIRE HURTEAU, 1640
---	---

Canada, Province of Quebec, District of Montreal.	} <i>Superior Court.</i> No. 1039.
Dame Sophie Pigeon, of the parish of Montreal, district of Montreal, wife of Casimir Martineau, quarryman, of the same place, duly authorized à ester en justice,	Plaintiff ;

vs.
Casimir Martineau, quarry-man, of the same place, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, on the thirtieth day of March last.

BOURGOUIN & LACOSTE, Advocates of the Plaintiff.	1334
Montreal, 1st April, 1874.	

Province of Quebec, } District of Richelieu. }	<i>Superior Court.</i> No. 1529.
Dame Agnès Champagne, wife of Charles Weillbrenner, high constable of the district of Richelieu, of the town of Sorel, said district, duly authorized à ester en justice.	Plaintiff ;

vs.
The said Charles Weillbrenner, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, this day.

M. MATHIEU, Plaintiff's Atty.	1346
Sorel, 30th March, 1874.	

District of Montreal.—In the Superior Court.
Dame Christine Elizabeth Sicard, of the city and district of Montreal, wife of Alexandre Adam Wilson, merchant, of the same place, duly authorized à ester en justice, Plaintiff.

vs.
Said Alexander Adam Wilson, Defendant.
An action for separation of property has been this day instituted in this cause, returnable the eleventh day of may next.

A. B. LONGPRÉ, Attorney for Plaintiff.	1572
Montreal, 8th April 1874.	

Province of Quebec, } District of Montreal. }	<i>Superior Court.</i>
Dame Flora Blacklock, of the city and district of Montreal, wife of John Crosbie, of the same place, gentleman, and duly authorized ester en justice, Plaintiff, vs. the said John Crosbie, Defendant.	

An action for separation of property has been instituted in this cause, on the 15th day of April instant.

LEO. H. DAVIDSON, Attorney for Plaintiff.	1700
Montreal, 18th April, 1874.	

SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY.
A meeting of the shareholders of this company, will be held at the office of the company, No. 202, Saint-James street, Montreal, on the 26th day of May next, at one o'clock in the afternoon, for the purpose of con-

considération, et passer un règlement, (si cela est approuvé.) pour émettre des bons en vertu de la 3ème section de l'acte de la Législature de Québec, passé pendant la dernière session, et intitulé : "Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est."

(Par ordre),

E. L. CHANDLER,
Secrétaire et Trésorier.

Montréal, 23 avril 1874. 1719 3

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par John Lovell, éditeur, Sydney Bellingham, écuyer, George B. Burland, lithographe, William C. Smillie, graveur, William Clendinneng, marchand, Robert Miller, libraire, Robert K. Lovell, éditeur, John W. Lovell, éditeur, Charles Garth, manufacturier, William Kennedy, gentilhomme, et Thomas L. McConkey, importateur, tous de la cité de Montréal, dans la puissance du Canada, pour obtenir des lettres-patentes en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, incorporant eux et autres sous le nom de "The Lovell printing and publishing company," (en commandite.)

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est de faire des affaires d'impressions, de publications et de manufactures.

Les opérations de la compagnie seront poursuivies à Montréal et ailleurs; le bureau principal de la compagnie sera dans la cité de Montréal.

Le montant du fonds social sera de trois cent mille piastres.

Le nombre d'actions sera de trois mille; le montant de chaque action sera de cent piastres.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits John Lovell, Sydney Bellingham, George B. Burland, William C. Smillie, William Clendinneng, Robert Miller, Robert K. Lovell et John W. Lovell, tous résidents en Canada et sujets de Sa Majesté.

Montréal, 23 avril 1874. 1721 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1220.

Dame Sarah Jane Moore, des cité et district de Montréal, épouse séparée de biens de Isaac Boanson Davidson, du même lieu, commerçant, dûment autorisée à ester en justice pour l'effet de la présente action.

Demanderesse.

Contre le dit Isaac Boanson Davidson,

Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été, ce jour, instituée par la demanderesse contre le défendeur, son mari.

MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 15 avril 1874. 1653 3

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1293.

Dame Odile Archambault, de la cité et district de Montréal, épouse de Amédée Parent, charretier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Amédée Parent, Défendeur :

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause par la demanderesse contre le défendeur.

DUHAMEL & RINFRET,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 18 avril 1874. 1693 3

PROVINCE DE QUEBEC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des Lettres Patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte, constituant elles et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en

considering, and if approved of, passing a by-law to issue bonds, under the 3rd section of the act of the Legislature of Quebec, passed during the last session thereof intituled: An act to amend the charter of the South Eastern Railway Company."

By order,

E. L. CHANDLER,
Secretary and Treasurer.

Montreal, 23rd April, 1874. 1720

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor by John Lovell, publisher, Sydney Bellingham, Esquire, George B. Burland, lithographer, William Smillie, engraver, William Clendinneng, merchant, Robert Miller, stationer, Robert K. Lovell, publisher, John W. Lovell, publisher, Charles Garth, manufacturer, William Kennedy, gentleman, and Thomas McConkey, importer, all of the city of Montreal in the Dominion of Canada, for letters-patent under the "joint stock companies incorporation act," to incorporate them and others under the corporate name of "The Lovell printing and publishing company," (limited.)

The object for which incorporation is sought is the carrying on the business of printing, publishing and manufacturing.

The operations of the company are to be carried on at Montreal and elsewhere, with the chief office of the company in the city of Montreal.

The amount of capital stock is to be three hundred thousand dollars.

The number of shares is to be three thousand; and the amount of each share is to be one hundred dollars.

The first directors of the company are to be the said John Lovell, Sydney Bellingham, George B. Burland, William C. Smillie, William Clendinneng, Robert Miller, Robert K. Lovell, and John W. Lovell, all of whom are resident in Canada and subjects of Her Majesty.

Montreal, 23rd April, 1874. 1722

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1220.

Dame Sarah Jane Moore, of the city and district of Montreal, wife separated as to property from Isaac Boanson Davidson, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice for the purposes of this action,

Plaintiff.

Against the said Isaac Boanson Davidson,

Defendant.

An action for separation from bed and board has been, this day, instituted by the plaintiff against the defendant, her husband.

MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

Attorneys for plaintiff.

Montreal, 15th April, 1874. 1654

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1293.

Dame Odile Archambault, of the city and district of Montreal, wife of Amédée Parent, carter, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings,

Plaintiff;

vs.

The said Amédée Parent, Defendant :

An action for separation as to property has been instituted this day by the plaintiff, against the defendant in this cause.

DUHAMEL & RINFRET,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 18th April, 1874. 1694

PROVINCE OF QUEBEC.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council by the persons hereinafter mentioned for Letters-Patent under the great seal, granting them a charter constituting them, and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic

corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est « The Tolley Manufacturing Company. »

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manufacturer des tissus élastiques et autres articles employés dans le commerce de chaussures et autres.

Les localités dans les limites de cette Province où les opérations de la dite compagnie seront poursuivies, sont la cité de Montréal et la cité de Saint-Hyacinthe, et la principale place d'affaires sera dans la cité de Montréal.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de deux cent mille piastres.

Le nombre des actions est de deux mille, et le montant de chaque action est de cent piastres.

Les noms, domiciles et professions des requérants, sont : Abraham Tolley, manufacturier, de Nottingham, en Angleterre, Matthew Henry Cochrane, M. C. L., commerçant, de Compton, dans la Province de Québec, Louis Delorme, écuyer, M. P., de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la dite Province, Edward Ashworth Whitehead, Henry Julius Fisk, tous deux de la cité de Montréal, marchands, Thomas Bell et Samuel Bell, tous deux de la cité de Montréal, manufacturiers, Thomas Samuel, de la dite cité de Montréal, marchand, Pierre Bachand, écuyer, M. P. P., avocat, de la dite cité de Saint-Hyacinthe, et Francis Collins, marchand, de la cité de Saint-Jean, dans la Province du Nouveau Brunswick.

Et les noms des premiers directeurs sont les dits Abraham Tolley, Matthew Henry Cochrane, Louis Delorme, Edward Ashworth Whitehead, Samuel Bell, Thomas Samuel et Francis Collins, tous sujets de Sa Majesté de naissance, et dont la majeure partie réside dans la Province de Québec.

BETHUNE & BETHUNE,

Procureurs des requérants.

Montréal, 13 avril 1874.

1525 4

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } 1874.

Dame Jane Brasier, de la cité et du district de Montréal, épouse de Henry Culverhouse, ci-devant de Toronto, et maintenant absent de la Puissance du Canada, Demanderesse ;

vs.

Le dit Henry Culverhouse, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur.

DUHAMEL & RINFRET,

Avts. de la Demanderesse.

Montréal, 10 mars 1874.

1691 3

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en conseil, par Frank Bond, courtier, James G. Ritchie, courtier, Andrew Allan, écuyer, l'honorable Henry Starnes, membre du Conseil Législatif pour la province de Québec, Donald Lorn MacDougall, courtier, Richard Mackenzie, marchand, Maurice Cuvillier, écuyer, Henry Hogan, agent de succession, Robert J. Reekie, ingénieur civil, John H. Hall, notaire public, John McDougall, fondeur, James Shearer, marchand de bois, Orrin S. Wood, écuyer, Edwin T. Day, avocat, Robert Moat, courtier, le révérend William Bond, doyen de Montreal, William Adams, gentilhomme, Alfred Sanderson, écuyer, Alexander M. Foster, écuyer, Stephen B. Heward, courtier, Richard White, imprimeur, John Date, plombier, Daniel Wilson, entrepreneur, George R. Prowse et Henry L. Prowse, faisant affaires en société comme marchands de quincaillerie sous la raison sociale de « Browse, frères, » Edward L. Bond, courtier, James D. Gibb, marchand, George Lafricain, graveur, Thomas J. Barrett et David Rae, faisant affaires en société comme encanteurs, sous le nom de « Barrett & Rae, » Walter Burke, agent d'assurance, Robert Ross, commis, Frank J. Keller, avocat, James K. Ward, marchand de bois, George Bishop, graveur, George M. Gravel et Louis C. Gravel, faisant affaires en société comme marchands sous le nom de « Gravel, frères, » John B. Hutchison, commis, James S. Hun-

under the provisions of « The Joint Stock Companies Incorporation Act. »

The proposed name of the company is « The Tolley Manufacturing Company. »

The object for which its incorporation is sought, is the manufacture of elastic webs and other articles used by the shoe trade and others.

The places within this province where the operations of the said company will be carried on, are the city of Montreal and the city of Saint-Hyacinthe, at the former of which its chief place of business will be.

The amount of the said company's stock is two hundred thousand dollars.

The number of shares is two thousand, and the amount of each share is one hundred dollars.

The names, places of residence and occupation of the applicants are : Abraham Tolley, manufacturer, of Nottingham, in England, Matthew Henry Cochrane, M. L. C., trader, of Compton, in the province of Québec, Louis Delorme, M. P., esquire, of the city of Saint-Hyacinthe, in the said province, Edward Ashworth Whitehead, Henry Julius Fisk, both of the city of Montreal, merchants, Thomas Bell and Samuel Bell, both of the city of Montreal, manufacturers, Thomas Samuel, of the said city of Montreal, merchant, Pierre Bachand, M. P. P., esquire, advocate, of the said city of Saint-Hyacinthe, and Francis Collins, merchant, of the city of Saint-John, in the province of New-Brunswick.

And the names of the first directors are the said Abraham Tolley, Matthew Henry Cochrane, Louis Delorme, Edward Ashworth Whitehead, Samuel Bell, Thomas Samuel and Francis Collins, all subjects of Her Majesty by birth, and the majority of whom reside in the province of Québec.

BETHUNE & BETHUNE,

Attorneys for Petitioners.

Montréal, 13th April, 1874.

1526

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } 1874.

Dame Jane Brasier, of the city and district of Montreal, wife of Henry Culverhouse, heretofore of Toronto, and now absent from the Dominion of Canada, Plaintiff;

vs.

The said Henry Culverhouse, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted by the Plaintiff against the Defendant in this cause.

DUHAMEL & RINFRET,

Attorneys for Plaintiff.

Montréal, 10th March, 1874.

1692

Notice, is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor of the province of Québec, in council, by Frank Bond, stock broker, James G. Ritchie, stock broker, Andrew Allan, esquire, the honorable Henry Starnes, a member of the Legislative Council for the province of Québec, Donald Lorn MacDougall, stock broker, Richard Mackenzie, merchant, Maurice Cuvillier, esquire, Henry Hogan, estate agent, Robert J. Reekie, civil engineer, John H. Hall, notary public, John McDougall, iron founder, James Shearer, lumber merchant, Orrin S. Wood, esquire, Edwin T. Day, advocate, Robert Moat, stock broker, the reverend William Bond, dean of Montreal, William Adams, gentleman, Alfred Sanderson, esquire, Alexander M. Foster, esquire, Stephen B. Heward, broker, Richard White, printer, John Date, plumber, Daniel Wilson, contractor, George R. Prowse and Henry L. Prowse, doing business in copartnership as hardware merchants under the firm of « Prowse Brothers, » Edward L. Bond, stock broker, James D. Gibb, merchant, George Lafricain, engraver, Thomas J. Barrett and David Rae doing business in copartnership as auctioneers under the firm of « Barrett & Rae, » Walter Burke, assurance agent, Robert Ross, clerk, Frank J. Keller, advocate, James K. Ward, lumber merchant, George Bishop, engraver, George M. Gravel and Louis C. Gravel, doing business in copartnership as merchants under the firm of « Gravel Frères, » John B. Hutchison,

ter, notaire public, l'honorable Charles Wilson, membre du Sénat de la puissance du Canada, Duncan Kinsella, courtier, Emanuel W. Gnaedinger, commis, Gastave A. Drolet, avocat, Joseph Barsalou, encaisseur, Joseph Rielle, arpenteur, Henry Earle, gentilhomme, James Muir, agent des terres, Christophe B. Carter, avocat, Edwin Cox, graveur, Francis Dolan, marchand, Walter R. Wigham, marchand, Hugh Dolan, marchand, Jane Haensgen et Louis Gnaedinger, faisant affaires en société comme marchands, sous le nom de « Haeusgen et Gnaedinger, » tous de la cité de Montréal, Henry S. Scott, écuier, de la cité de Québec, William A. Griffiths, marchand, de la même cité, le révérend James Pyke, de Hudson, dans la province de Québec, ministre anglican, Alexander McInnes, marchand, de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario, Eliza P. Pyke, fille majeure de Hudson susdit, et Andrew Fulton, marchand, de Cornwall, dans la province d'Ontario, pour obtenir des Lettres-Patentes en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, pour les incorporer sous le nom de « The Montreal West End Building Society, » (en commandite.)

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est d'ériger et entretenir des bâties pour être louées, et pour acquérir et posséder toutes propriétés nécessaires pour cet objet.

Le lieu dans cette province où les opérations seront poursuivies, est la cité et la paroisse de Montréal.

Le fonds social de la compagnie est de \$500,000.

Le nombre d'actions est de cinq mille, et le montant de chaque action est de cent piastres.

Les dits Andrew Allan, Donald L. MacDougall, Henry Starnes et Frank Bond, tous résidents en Canada et sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la compagnie.

CROSS, LUNN, DAVIDSON & FISHER,

Procureurs des requérants.

Montréal, 15 avril 1874.

1589 4

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.
AVIS

Est par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, sera tenue MERCREDI, le 20 MAI prochain, à MIDI, dans les bureaux de la Compagnie, rue du Fort, BATHESSE UNION, pour recevoir le rapport annuel du bureau des directeurs ainsi que l'état des finances de la Compagnie, et élire six directeurs pour les représenter dans le Bureau de Direction pour l'année courante, conformément à la loi.

Les livres d'actions et de transfert seront fermés le 12 mai, à 4 heures P. M., pour être rouverts le 22 du même mois à 10 heures A. M.

Par ordre,

A. H. VERRET,

Secrétaire.

Québec, 17 avril 1874.

1607 4

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 2014.

Dame Clémentine Desjardins, de la paroisse de Vaudreuil, dans le district de Montréal, épouse de Charles Whitlock, gentilhomme, du même lieu, et de lui duement séparée de biens et duement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Charles Whitlock, son mari, Défendeur.

Une action en séparation de corps a été instituée en cette cause, rapportable et rapportée le vingtième jour de janvier dernier.

LAFLAMME, HUNTINGTON, MONK & LAFLAMME,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 26 mars 1874.

1287 6

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Daniel Fraser, de Matapédia, failli.

Les créanciers dans cette affaire sont notifiés de se réunir à la résidence du failli, à Matapédia, mercredi, le 20e jour de mai prochain, à 11 heures A. M.,

clerk, James S. Hunter, notary public, the honorable Charles Wilson, a member of the Senate of the Dominion of Canada, Duncan Kinsella, stock broker, Emanuel W. Gnaedinger, clerk, Gustave A. Drolet, advocate, Joseph Barsalou, auctioneer, Joseph Rielle, surveyor, Henry Earle, gentleman, James Muir, land agent, Christopher B. Carter, advocate, Edwin Cox, engraver, Francis Dolan, merchant, Walter R. Wigham, merchant, Hugh Dolan, merchant, Jane Haensgen and Louis Gnaedinger doing business in copartnership as merchants, under the firm of « Haeusgen and Gnaedinger, » all severally of the city of Montreal, Henry S. Scott, of the city of Quebec, esquire, William A. Griffiths, of the same city, merchant, the reverend James Pyke of Hudson in the province of Quebec, clerk in holy orders, Alexander McInnes of the city of Hamilton, in the province of Ontario, merchant, Eliza P. Pyke of Hudson aforesaid, Spinster, and Andrew Fulton, of Cornwall, in the province of Ontario, merchant, for Letters-Patent, under the joint stock companies incorporation act, to incorporate them under the name of the Montreal West End Building Society, (limited).

The objects for which incorporation is sought are the erecting and maintaining of buildings to be leased, and the acquiring and holding all property necessary therefor.

The place within this province where the operations are to be carried on, is the city and parish of Montreal.

The capital stock of the company is \$500,000.

The number of shares is five thousand, and the amount of each share is one hundred dollars.

The said Andrew Allan, Donald L. MacDougall, Henry Starnes, and Frank Bond, all residents in Canada, and subjects of Her Majesty, are to be the first directors of the company.

CROSS, LUNN, DAVIDSON & FISHER,

Attorneys for applicants.

Montreal, 15th April, 1874.

1590

NORTH SHORE RAILWAY COMPANY.
NOTICE

Is hereby given that the general annual meeting of the shareholders of the North Shore Railway Company, will be held on WEDNESDAY, the 20th MAY next, at NOON, in the office of the company, Du Fort street, UNION BUILDINGS, to receive the annual report of the board, as well as the financial statement of the affairs of the company and to elect six directors to represent them at the Board of Direction for the ensuing year, according to law.

The share and transfer books will be closed on the 12th May, at 4 o'clock P. M., to be re-opened the 22nd of the same month at 10 o'clock A. M.

By order,

A. H. VERRET,

Secretary.

Quebec, 17th April, 1874.

1608

Province of Québec, } Superior Court.
District of Montréal. } No. 2014.

Dame Clémentine Desjardins, of the parish of Vaudreuil, in the district of Montréal, wife of Charles Whitlock, gentleman, of the same place, and from him duly separated as to property, and duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Charles Whitlock, her husband, Defendant.

An action for separation from bed and board has been instituted in this cause, returnable and returned on the twentieth day of January last.

LAFLAMME, HUNTINGTON, MONK & LAFLAMME,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 26th March, 1874.

1288

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Daniel Fraser, of Matapédia, an Insolvent.

The creditors in this matter are notified to meet me at the residence of the insolvent, Matapédia, on Wednesday the 20th day of May next, at 11 o'clock A. M.,

pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à cette assemblée.

JONH CULLEN,
Syndic.
1825

Matapédia, 28 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Harris Scott, de la paroisse de McNider, dans le comté de Rimouski, contracteur, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la ville de Saint-Germain de Rimouski, le vingt-unième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. BUTCHART,
Syndic provisoire.
1829

Rimouski, 1er mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Rudolphus L. Harvey, commerçant, tant individuellement en son nom propre que comme un des membres de la société commerciale de R. L. Harvey & Cie., failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et de décharge dûment exécuté par ses créanciers, et le dixième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une confirmation du dit acte de composition et de décharge.

RUDOLPHUS L. HARVEY,
Par L. E. PANNETON,
Son procureur *ad litem*.
1831

Daté 30 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Rimouski. }
Dans l'affaire de A. Saint-Laurent, de Rimouski, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le treizième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

A. St. LAURENT,
Par A. P. LETENDRE,
Son procureur *ad litem*.
1833

Rimouski, 5 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Gill, de la cité de Montréal, confiseur et commerçant de fruits, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, mardi, le neuvième jour de juin 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.
1855

Montréal, 6 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Olivier Garceau, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Stanstead Plain, samedi, le vingt-troisième jour de mai courant, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

ISRAEL WOOD,
Syndic provisoire.
1857

Stanstead, 4 mai 1874.

for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend such meeting.

JONH CULLEN,
Assignee.
1826

Matapédia, 28th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Harris Scott, of the parish of McNider, in the county of Rimouski, contractor, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Saint-Germain de Rimouski, on Wednesday, the twenty first day of May next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. BUTCHART,
Interim Assignee.
1830

Rimouski, 1st May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-Francois. }

In the matter of Rudolphus L. Harvey, trader, as well individually in his own name, as a member of the firm of R. L. Harvey & Co., an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge duly executed by his creditors, and on the tenth day of June next, he will apply to this court for a confirmation of the said deed of composition and discharge.

RUDOLPHUS L. HARVEY,
Par L. E. PANNETON,
His Attorney *ad litem*.
1832

Dated 30th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Rimouski. }

In the matter of A. Saint-Laurent, of Rimouski, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the thirteenth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

A. St. LAURENT,
Per A. P. LETENDRE,
His Attorney *ad litem*.
1834

Rimouski, 5th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Gill, of the city of Montreal, fruit dealer and confectioner, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month; and are hereby notified to meet at my office, Merchants Exchange Buildings, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, on Tuesday, the 9th day of June 1874, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.
1856

Montreal, 6th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Oliver Garceau, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Stanstead Plain, on Saturday, the twenty-third day of May instant, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

ISRAEL WOOD,
Interim Assignee.
1858

Stanstead, 4th May, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Kyle, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de juin 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

T. S. BROWN,
Syndic.
1755 2

Montréal, 28 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Levasseur, commerçant, de Notre-Dame du Lac Témiscouata, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile, au Détour du Lac Témiscouata, le douzième jour de mai prochain, à neuf heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic provisoire.
1739 2

Rivière-du-Loup (en bas), 24 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re: William P. O'Brien, failli.

Mercrèdi, le dix-sept juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM P. O'BRIEN,
Par J. B. DOUTRE,
Son procureur *ad litem*.
1745 2

Montréal, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Shambier & Guimond, faillis.

Le neuvième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

SHAMBIER & GUIMOND,
Par LAURIER & LAVERGNE,
Leurs procureurs *ad litem*.
1747 2

Sherbrooke, 28 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Murray, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le premier jour de juin 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

T. S. BROWN,
Syndic.
1757 2

Montréal, 28 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thiburce Lafontaine, failli.

Avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été signé par une majorité des créanciers du dit failli, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée en évaluation telle proportion, et si aucune opposition ou objection au dit acte de composition et de décharge, n'est faite devant moi par ses créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of James Kyle, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of June, 1874, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of his estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

T. S. BROWN,
Assignee.
1756

Montreal, 28th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Levasseur, of Notre-Dame du Lac Témiscouata, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet, at his domicile, at Détour du Lac Témiscouata, on the twelfth day of May next, at nine o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,
Interim Assignee.
1740

River du Loup (en bas), 24th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William P. O'Brien, an Insolvent.

On Wednesday, the seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

WILLIAM P. O'BRIEN,
By J. B. DOUTRE,
His Attorney *ad litem*.
1746

Montreal, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Saint-François. } *Superior Court.*

In the matter of Shambier & Guimond, Insolvents.

On the ninth day of June next, the undersigned will apply to this court for their discharge under the said act.

SHAMBIER & GUIMOND,
By LAURIER & LAVERGNE,
Their Attorneys *ad litem*.
1748

Sherbrooke, 28th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of David Murray, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the first day of June, 1874, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

T. S. BROWN,
Assignee.
1758

Montreal, 28th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thiburce Lafontaine, an Insolvent.

Notice is hereby given that the above named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of the creditors of said insolvent, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and if no opposition or objection to said deed of composition and discharge, be made before me by his creditors, within three juridical days after the last publication of this

avis, je, syndic soussigné en cette affaire, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant sa teneur.

G. E. MAYRAND,
Syndic.
1795 2

Montréal, 25 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, } No. 259.
Dans l'affaire de Joseph N. Hall *et al.*, Demandeurs,
vs. Eugène Doucet, Défendeur et failli.

Lundi, le premier juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EUGENE DOUCET, failli.
Par G. AMYOT,
Son Procureur *ad litem*.

4 1527

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Veillette, failli.

Avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été signé par une majorité des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée en évaluant telle proportion; et si aucune opposition ou objection au dit acte de composition et de décharge, n'est faite devant moi par ses créanciers sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, je, syndic soussigné en cette affaire, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant sa teneur.

G. E. MAYRAND,
Syndic.
1793 2

Montréal, 23 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François, }
Dans l'affaire de William B. Colby, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par les créanciers, et samedi, le sixième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

WM. B. COLBY,
Par TERRILL & TERRILL,
Ses procureurs *ad litem*.

Stanstead Plain, 30 avril 1874. 1791 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James H. E. Secretan, commerçant, Bury, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le Bloc Brook, dans cette ville de Sherbrooke, mardi, le douzième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 23 avril 1874. 1759 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Beauharnois, }
Dans l'affaire de Salomé Picard, faillie.

Le dixième jour de juin prochain, la soussignée demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

SALOMÉE PICARD,
Par L. A. SEERS,
Son procureur *ad litem*.

Beauharnois, 27 avril 1874. 1761 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Nelson H. Vosburg, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

LS. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 29 avril 1874. 1785 2

notice, I, the undersigned assignee in this matter, will proceed to act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

G. E. MAYRAND,
Assignee.
1796

Montreal, 23rd April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, } No. 259.
In the matter of Joseph N. Hall *et al.*, Plaintiffs; vs. Eugène Doucet, Defendant and Insolvent.

On Monday, the first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EUGENE DOUCET, Insolvent,
By G. AMYOT,
His Attorney *ad litem*.

1528

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Veillette, an Insolvent.

Notice is hereby given that the above-named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of the creditors of said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition or objection to said deed of composition and discharge be made before me by his creditors, within three juridical days after the last publication of this notice, I, the undersigned assignee in this matter, will proceed to act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. E. MAYRAND,
Assignee.
1794

Montreal, 23rd April, 1874

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-François, }
In the matter of William B. Colby, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by creditors, and on Saturday, the sixth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WM. B. COLBY,
By TERRILL & TERRILL,
His Attorneys *ad litem*

Stanstead Plain, 30th April, 1874. 1792

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James H. E. Secretan, trader, Bury, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at my office, in Brook's Block, in this town of Sherbrooke, on Tuesday, the twelfth day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and appoint an assignee.

CHS. J. S. BACON,
Interim Assignee

Sherbrooke, 23rd April, 1874. 1760

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Beauharnois, }
In the matter of Salomé Picard, an Insolvent.

On the tenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SALOMÉE PICARD,
By L. A. SEERS,
Her Attorney *ad litem*.

Beauharnois, 27th April, 1874. 1762

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Nelson H. Vosburg, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

LS. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 29th April, 1874. 1786

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Hoff, boucher, du township de Compton, failli.

Je, soussigné, H. C. H. Chagnon, syndic officiel, du village de Coaticook, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

H. C. H. CHAGNON,

Syndic
1763 2

Coaticook, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Baird Plummer Paige, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert pux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de mai, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN WHYTE,
Syndic.

1777 2

Montréal, 29 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Comté de Champlain.

Dans l'affaire de Narcisse Grimard, commerçant, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont notifiés de se réunir en la dite paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, en la demeure du failli, mardi, le douzième jour du prochain mois de mai, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

N. GAGNON,
Syndic provisoire.

1779 2

Notre-Dame de la Visitation de
Champlain, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Michel Lescarbeau, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires No. 341, rue Montcalm, à Montréal, le 12e jour de mai prochain, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

1781 2

Montréal, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Gervais Decary, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 2e jour de juin prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel

1783 2

Montréal, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Daniel Fraser, de Matapédia, comté de Bonaventure, failli.

Je, soussigné, John Cullen, de Carleton, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN CULLEN,
Syndic.

1789 2

Carleton, comté de Bonaventure,
24 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re:—Michael Craig, commerçant, de Montréal, dit district, Insolvable.

Avis est par les présentes donné, que vendredi, le

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Hoff, butcher, of the township of Compton, an Insolvent.

I, the undersigned, H. C. H. Chagnon, official assignee, of the village of Coaticook, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

H. C. H. CHAGNON,

Assignee.
1764

Coaticook, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Baird Plummer Paige, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the eighteenth day of May, after which dividends will be paid.

JOHN WHYTE,
Assignee.

1778

Montreal, 29th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Three Rivers.
County of Champlain. }

In the matter of Narcisse Grimard, of the parish of Sainte-Anne de la Pérade, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in the said parish of Sainte-Anne de la Pérade, at his place of residence, on Monday, the twelfth day of May next, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

N. GAGNON,
Interim Assignee.

1780

Notre-Dame de la Visitation de
Champlain, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Michel Lescarbeau, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 341, Montcalm street, Montreal, on the 12th day of May next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

1782

Montreal, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gervais Decary an Insolvent.

I, the undersigned, Georges Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 2nd day of June next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

1784

Montreal, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Daniel Fraser, of Matapédia, county of Bonaventure, an Insolvent.

I, the undersigned, John Cullen, of Carleton, was appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JOHN CULLEN,
Assignee.

1790

Carleton, county of Bonaventure,
24th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Michael Craig, trader, of the city of Montreal, in said district, an Insolvent.

On Friday, the twenty-seventh day of May next, the

vingt-sept mai prochain, le dit Michael Craig, failli, fera application pour sa décharge suivant le dit acte devant la cour supérieure.

OUIMET, ST. PIERRE & AUGÉ,
Procureurs *ad litem* du dit insolvable.
Montréal, 18 avril 1874. 1621 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }
Dans l'affaire de John Ryan, de la cité de Québec, bouvier, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge, consenti par ses créanciers, et lundi, le premier jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une confirmation de la décharge effectuée en sa faveur.

JOHN RYAN,
Par ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 20 avril 1874. 1645 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province and District } *Cour Supérieure.*
de Québec. }
Dans l'affaire de Pierre Arsène Isaure Bilodeau, de Lévis, failli.

Mardi, le deuxième jour de juin prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem*.
3 1637

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec, } No. 23.

Dans l'affaire de François Curodeau, fils, failli. Le premier jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS CURODEAU, FILS,
Par MACKAY & TURCOTTE,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 23 avril 1874. 1697 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois. }
Dans l'affaire de Owen Lynch et frère et O. et J. Lynch, comme associés, et Owen Lynch individuellement, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge consenti par leurs créanciers, et samedi, le vingt-troisième jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une confirmation de la décharge effectuée en leur faveur.

OWEN LYNCH ET FRERE,
O. & J. LYNCH,
OWEN LYNCH.
Par LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONCK ET LAFLAMME,
Leurs procureurs *ad litem*.
Beauharnois, 16 mars, 1874. 1375 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de L. H. et A. Blouin, manufacturiers et commerçants de la cité de Montréal, district de Montréal, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, dûment exécuté par leurs créanciers, et le vingt-septième jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une confirmation du dit acte de composition et décharge.

L. H. & A. BLOUIN,
Par DUHAMEL & RINFRET.
Leurs procureurs *ad litem*.
Montréal, 22 avril 1874. 1687 3

undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

OUIMET, ST. PIERRE & AUGÉ,
Attys. *ad litem* of the said Insolvent.
Montreal, 18th April, 1874. 1622

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }
In the matter of John Ryan, of the city of Quebec, drover, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the first day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOHN RYAN,
By ANDREWS, CARON & ANDREWS,
His Attorneys *ad litem*.
Quebec, 20th April, 1874. 1646

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province and District } *Superior Court.*
of Québec. }
In the matter of Pierre Arsène Isaure Bilodeau, of Lévis, an Insolvent.

On Tuesday, the second day of June next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

W. J. MILLER,
His Attorneys *ad litem*.
1638

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 23.

In the matter of François Curodeau, fils, an Insolvent. On the first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FRANÇOIS CURODEAU, FILS,
Per MACKAY & TURCOTTE,
His Attorneys *ad litem*.
Quebec, 23rd April, 1874. 1698

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois. }
In the matter of Owen Lynch Brothers and O. and J. Lynch, as partners, and Owen Lynch individually, Insolvents.

The undersigned have deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge consented by their creditors, and on Saturday, the twenty-third day of May next, they will apply to the said court, for a confirmation of said deed.

OWEN LYNCH BROS.
O. AND J. LYNCH,
OWEN LYNCH,
By LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONCK AND LAFLAMME,
Their Attorneys *ad litem*.
Beauharnois, 16th March, 1874. 1376

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montréal. }
In the matter of L. H. & A. Blouin, of the city and district of Montréal, manufacturers and traders, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge duly executed by their creditors, and on the twenty-seventh day of May next, they will apply to this court for a confirmation of the said deed of composition and discharge.

L. H. & A. BLOUIN,
By DUHAMEL & RINFRET.
Their Attorneys *ad litem*.
Montreal, 22nd April, 1874. 1688

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Québec. }
 Dans l'affaire de Blais & Compagnie, de Québec, faillis.
 Avis public est par le présent donné que lundi, le
 quatrième jour de mai prochain, Edouard H. Blais, un
 des faillis, demandera à la dite cour sa décharge en
 vertu du dit acte.

Par THOMAS MOLONY,
 Son procureur *ad litem*,
 Québec, 2 avril 1874. 1381 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Beauharnois }
 Dans l'affaire de Thomas K. Milne, commerçant du
 village de Huntingdon, district de Beauharnois,
 failli.
 Mercredi, le vingt-septième jour de mai prochain, le
 soussigné demandera à la dite cour sa décharge en
 vertu du dit acte.

THOMAS K. MILNE,
 Par ROBERTSON & GIBB,
 Son procureur *ad litem*.
 Beauharnois, 14 avril 1874. 1603 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Rimouski. }
 Dans l'affaire de Louis Honoré Gosselin, failli.
 Le onzième jour de juin prochain, le soussigné de-
 mandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
 acte.

TALBOT ET TOUSIGNANT,
 Procureurs *ad litem* de L. H. Gosselin.
 Rimouski, 14 avril 1874. 1671 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES
AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Bonneville et Gariépy, de la cité de
 Montréal, district de Montréal, commerçants, faillis.
 Le vingt-septième jour de mai prochain, les soussi-
 gnés s'adresseront à cette cour pour leur décharge en
 vertu de cet acte.

SYLVESTRE BONNEVILLE,
 ALFRED GARIÉPY,
 Par DUAAMEL & RINFRET,
 Leurs procureurs *ad litem*.
 Montréal, 22 avril 1874. 1689 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. } No. 257.
 Dans l'affaire de Dumontier & Godbout, du village
 Bienville, comté de Lévis, faillis.
 Le deuxième jour de juin prochain, Louis Dumontier,
 le soussigné et l'un des faillis en cette cause, de-
 mandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
 acte, et ce tant en son nom individuellement que
 comme l'un des membres de la ci-devant société com-
 merciale de Dumontier & Godbout.

LOUIS DUMONTIER,
 Par BELLEAU & DARVEAU,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Lévis, 10 avril 1874. 1485 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Québec. }
 Dans l'affaire de A. Laroche, failli.
 Le quatrième jour de juin prochain, le soussigné
 demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
 acte.

A. LAROCHE,
 Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Québec, 2 avril 1874. 1407 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Quebec. }
 In the matter of Blais & Co., of Quebec, Insolvents.
 Public notice is hereby given that on Monday, the
 fourth day of May next, Edouard H. Blais, one of the
 said insolvents, will apply to the said court for his
 discharge under the said act.

By THOMAS MOLONY,
 His Attorney *ad litem*.
 Quebec, 2nd April, 1874. 1382

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Beauharnois. }
 In the matter of Thomas K. Milne, of the village of
 Huntingdon, district of Beauharnois, trader, an
 Insolvent.
 On Wednesday, the twenty-seventh day of May
 next, the undersigned will apply to the said court for
 a discharge under the said act.

THOMAS K. MILNE,
 By ROBERTSON & GIBB,
 His Attorney *ad litem*.
 Beauharnois, 14th avril 1874. 1604.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Rimouski. }
 In the matter of Louis Honoré Gosselin, an Insolvent.
 On the eleventh day of June next, the undersigned
 will apply to the said court for a discharge under the
 said act.

TALBOT & TOUSIGNANT,
 Attorneys *ad litem* of L. H. Gosselin.
 Rimouski, 14th April, 1874. 1672.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Bonneville and Gariépy, of the city of
 Montreal, district of Montreal, traders, Insolvents.
 On the twenty-seventh day of May next, the under-
 signed will apply to this court for their discharge
 under this act.

SYLVESTRE BONNEVILLE,
 ALFRED GARIÉPY,
 By DUHAMEL & RINFRET,
 Their Attorneys *ad litem*.
 Montreal, 22nd April, 1874. 1690

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMEN-
DEMENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. } No. 257.
 In the matter of Dumontier & Godbout, Insolvents.
 On the second day of June next, Louis Dumontier,
 the undersigned and one of the insolvents, will apply
 to the said court for his discharge under the said act,
 as well individually in his own name as a member of
 the late firm Dumontier & Godbout.

LOUIS DUMONTIER,
 By BELLEAU & DARVEAU,
 His Attorney *ad litem*.
 Lévis, 10th April, 1874. 1486

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Quebec. }
 In the matter of A. Laroche, an Insolvent.
 On the fourth day of June next, the undersigned
 will apply to the said court for a discharge under the
 said act.

A. LAROCHE,
 By LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
 His Attorneys *ad litem*.
 Quebec, 2nd April, 1874. 1408

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure
District d'Outaouais. }

Dans l'affaire d'Octave Latour, failli.

Le vingt-deux de mai prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

OCTAVE LATOUR,
Par L. W. P. COUTLEE,
Son procureur *ad litem*.

Hull, 18 avril 1874. 1519 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

In re:—A. Esinhart, commerçant, de Laprairie, failli.
Le dix-huit mai prochain, le soussigné demandera à cette cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. ESINHART,
Par S. PAGNUELO,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 4 avril 1874. 1409 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Kamouraska. }

Dans l'affaire de Joseph Octave Chamberland, failli.

Le dix-huit mai prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

J. O. CHAMBERLAND,
Par CHALOULT & LEBEL,
Ses procureurs *ad litem*.

Kamouraska, 7 avril 1874. 1451 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Arthur M. Cohen, failli.

Le vingt-troisième jour de mai prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ARTHUR M. COHEN,
Par ABBOTT, TAIT & WOTHERSPOON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 14 avril 1874. 1577 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Joliette. }

Dans l'affaire de F. A. Méd. Foucher, ci-devant commerçant, de la paroisse de Saint-Jacques l'Achigan, failli.

Le dix-huitième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. A. MÉD. FOUCHER,
Par A. FONTAINE,
Son procureur *ad litem*.

Joliette, 14 avril 1874. 1545 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dame Odile Brossoit, épouse séparée quant aux biens de Jean-Baptiste Decary, du village de Carillon, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, marchande publique, faisant commerce comme épicière au dit lieu de Carillon, sous les nom et raison de "Decary et frère," faillie.

La faillie m'a fait une cession des ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à son lieu d'affaires, dans le village de Carillon susdit, lundi le dix-huitième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.

Saint-Andrews, 28 avril 1874. 1815 2

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de F. C. Pagerit, de Notre Dame des Anges de Stanbridge, P. Q., failli.
J'ai été nommé syndic dans cette affaire. Les cré-

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Ottawa. }

In the matter of Octave Latour, an Insolvent.

On the twenty-second of May next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

OCTAVE LATOUR,
By L. W. P. COUTLEE,
His Attorney *ad litem*.

Hull, 18th April, 1874. 1520

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In re:—A. Esinhart, trader, of Laprairie, an Insolvent.
The undersigned will, on the eighteenth day of May next, apply to this court for his discharge under said act.

A. ESINHART,
Per S. PAGNUELO,
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 4th April, 1874. 1410

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Kamouraska. }

In the matter of Joseph Octave Chamberland, an Insolvent.

The eighteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. O. CHAMBERLAND,
By CHALOULT & LEBEL,
Their Attorneys *ad litem*.

Kamouraska, 7th April, 1874. 1452

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Arthur M. Cohen, an Insolvent.
On the twenty-third day of May next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

ARTHUR M. COHEN,
By ABBOTT, TAIT & WOTHERSPOON,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 14th April, 1874. 1578

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Joliette. }

In the matter of F. A. Méd. Foucher, heretofore trader, of the parish of Saint Jacques l'Achigan, an Insolvent.

On the eighteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

F. A. MÉD. FOUCHER,
By A. FONTAINE,
His Attorney *ad litem*.

Joliette, 14th April, 1874. 1546

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Odile Brossoit, wife, separated as to property, of Jean-Baptiste Decary, of the village of Carillon, in the county of Argenteuil, district of Terrebonne, *marchande publique*, trading as grocer, at Carillon aforesaid in the name and firm of "Decary & Frère," an Insolvent.

The insolvent as made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at her place of business, in the village of Carillon aforesaid, on Monday, the eighteenth day of May next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of her affairs and be appoint an assignee.

H. HOWARD,
Interim Assignee.

Saint-Andrews, 28th April, 1874. 1816

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re: F. C. Pagerit, of Notre-Dame des Anges de Stanbridge, P. Q., an Insolvent.
I have been appointed assignee in this matter.

anciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi dans un mois de cette date, et sont requis de s'assembler au magasin de P. P. Martin et Cie., rue Saint-Paul, Montréal, mardi, le 26ième jour de mai prochain, à onze heures A. M., pour l'examen du failli qui est requis par les présentes d'assister à cette fin et pour la disposition des affaires de la faillite en général.

M. O. HART,
Syndic.
Cowansville, P. Q., 25 avril 1874. 1819 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Chassé, de Québec, libraire, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le 18e jour de mai 1874, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 30 avril 1874. 1797 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Barthe, Bourget & Cie., faillis. Le cinquième jour de juin prochain, Louis A. Paris Barthe, tant individuellement que comme associé de la dite société, demandera sa décharge à la dite cour, en vertu du dit acte.

CARON ET REMILLARD,
Son procureur *ad litem.*
Québec, 30 avril 1874. 1799 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Dlle. Philomène Gastonguay, libraire, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le dix-huitième jour de mai courant, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,
Syndic provisoire.
Québec, 1er mai 1874. 1801 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Peter E. D. Hayes, cultivateur et commerçant, de West Shefford, dans le township et comté de Shefford, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, notaire, du village de Waterloo, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par les présentes notifiés de se réunir à l'hôtel de J. H. Earl, à West Shefford susdit, jeudi, le quatrième jour de juin prochain, à une heure de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis de s'y trouver.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
Waterloo, 29 avril 1874. 1811 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de William Pollock, du canton de Morin, dans le comté d'Argenteuil, et district de Terrebonne, meunier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du dit failli, au dit canton de Morin, jeudi, le vingt-unième jour de mai prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.
Saint-André d'Argenteuil, 29 avril 1874. 1813 2

Creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at the store of P. P. Martin & Co., Saint-Paul street, Montreal, on Tuesday, the 26th day of May next, at 11 A. M., for the examination of the insolvent, who is hereby required to attend for that purpose, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. O. HART,
Assignee.
Cowansville, P. Q., 25th April, 1874. 1820

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Chassé, of Quebec, bookseller, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Monday, the 18th day of May, 1874, at 11 o'clock A. M., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.
Quebec, 30th April, 1874. 1798

INSOLVENT ACT OF 1869.
Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Barthe, Bourget & Co., Insolvents. On the fifth day of June next, Louis A. Paris Barthe, as well individually as a member of the said firm, will apply to the said court, for his discharge under the said act.

CARON AND REMILLARD,
His Attorney *ad litem.*
Quebec, 30th April, 1874. 1800

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of Dlle. Philomène Gastonguay, bookseller and stationer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Monday, the eighteenth day of May instant, at two o'clock P. M., to receive statements of her affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,
Interim Assignee.
Quebec, 1st May, 1874. 1802

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of Peter E. D. Hayes, farmer and trader, of West Shefford, in the township and county of Shefford, an Insolvent.

I, Thomas Brassard, notary public, of the village of Waterloo, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims in my office, within one month, and are hereby notified to meet at the hotel of J. H. Earl, at West Shefford aforesaid, on Thursday, the fourth day of June now next, at one of the clock in the afternoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is requested to be present at said meeting.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
Waterloo, 29th April 1874. 1812

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of William Pollock, of the township of Morin, in the county of Argenteuil, and district of Terrebonne, miller and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvent, at Morin aforesaid, on Tuesday, the twenty-first day of May next, at two o'clock in the forenoon, there to take communication of his affairs and appoint an assignee.

H. HOWARD,
Interim Assignee.
Saint-Andrews d'Argenteuil, 29th April, 1874. 1814

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Lester Daggett de Lacolle, failli.

Je, soussigné, Wm. Coote, de Saint-Jean, P. Q., syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

WM. COOTE,

Syndic.
1807 2

Saint-Jean, P. Q., 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Gonzague Massé, propriétaire de moulins, de West Shefford, dans le township et comté de Shefford, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard notaire, du village de Waterloo, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par les présentes notifiés de se réunir à son domicile, West Shefford susdit, jeudi, le quatrième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis de s'y trouver.

THOS. BRASSARD,

Syndic.
1809 2

Waterloo, 27 avril 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Lester Daggett of Lacolle, an Insolvent.

I, the undersigned, Wm. Coote, of Saint-Johns, P. Q., official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. COOTE,

Assignee.
1808

Saint-Johns, P. Q., 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Gonzague Massé, mill owner, of West Shefford, in the township and county of Shefford, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, notary public, of the village of Waterloo, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims in my office, within one month, and are hereby notified to meet at his residence, at West Shefford aforesaid, on Thursday, the fourth day of June now next, at ten of the clock in the forenoon, for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is requested to be present at the said meeting.

THOS. BRASSARD,

Assignee.
1810

Waterloo, 27th April, 1874.

Règle de Cour

Province de Québec, } *Cour Supérieure—Pour le Bas-District de Montréal.* } *Canada.*

No. 1896.

Le vingt-septième jour d'avril, mil huit cent soixante et quatorze.

PRÉSENT :—L'Honorable M. le Juge JOHNSON.

François Benoit, Demandeur ; vs. Moïse Lanctôt, cultivateur de la paroisse de Saint-Constant, dans le district de Montréal, Défendeur ; et Jean-Bte. Defoy, Opposant ;

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Moïse Lanctôt, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite Gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de procédure civile.

(De par la Cour.)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

1863

P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.* }
District d'Ottawa.

Le dix-huitième jour d'avril mil huit cent soixante-quatorze.

PRÉSENT :—L'honorable M. le Juge LAFONTAINE.

Emanuel Strickland, du village de Buckingham, marchand, des comté et district d'Ottawa,

Demandeur ;

vs.

Walter J. Roberts, commerçant, de la cité de Boston, dans le comté de Suffolk, dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis de l'Amérique, ci-devant en société avec Alexander Garrett, commerçant, du dit village de Buckingham, faisant affaires avec le dit Alexander Garrett, dans le dit village de Buckingham et ailleurs, comme mineurs et propriétaires de moulins à scier et commerçants, sous les nom et raison de Garrett et Roberts,

Défendeurs ;

Il est ordonné, sur requête du demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit Walter J. Roberts, soit tenue dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans le Palais de Justice, dans le village d'Aylmer, lundi, le dix-huitième jour de mai prochain,

Rule of Court.

Province of Québec, } *Superior Court—for Lower District of Montreal.* } *Canada.*

No. 1896.

The twenty-seventh day of April, one thousand eight hundred and seventy-four.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice JOHNSON.

François Benoit, Plaintiff ; vs. Moïse Lanctôt, of the parish of Saint-Constant, in the district of Montreal, yeoman, Defendant, and Jean-Bte. Defoy, Opposant.

The court doth order that, by a notice in the French and English languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Moïse Lanctôt, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause in the office, in Montreal, of the protonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By the Court.)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

1864

P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,

Province of Québec, } *In the Superior Court.* }
District of Ottawa.

The eighteenth day of April, one thousand eight hundred and seventy-four.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice LAFONTAINE.

Emanuel Strickland, of the village of Buckingham, in the county and district of Ottawa, merchant,

Plaintiff ;

vs.

Walter J. Roberts, of the city of Boston, in the county of Suffolk, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, trader, heretofore copartner with Alexander Garrett, of the said village of Buckingham, trader, carrying on business with the said Alexander Garrett, at the said village of Buckingham and elsewhere, as miners and saw mill owners and traders, under the name, style and firm of Garrett & Roberts.

Defendants ;

It is ordered, on the petition of the plaintiff, that a meeting of the creditors of the said Walter J. Roberts, be held in the court room assigned for matters in Insolvency, in the Court House, in the village of Aylmer, on Monday, the eighteenth day of May next, at the

à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic.

(Signé), A. LAFONTAINE,
Juge de la Cour Supérieure,
Province de Québec
Protonotaire de la dite Cour Supérieure, District
d'Ottawa. 1865

1865

**Ventes d'immeubles en vertu des Actes
concernant la Faillite.**

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Rimouski. }
Dans l'affaire de Mary Ann Bidwell, épouse séparée de
biens de Jean Lepage, de la ville de Rimouski,
marchande publique, faillie.

A meuble sous mentionné sera vendu aux temps
et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant
à exercer à cet égard des réclamations que le regis-
trateur n'est pas tenu de mentionner dans son certi-
ficat, en vertu de l'article 700 du code de procédure
civile du Bas-Canada, sont par le présent requises
de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, doivent être déposées
entre mes mains ou entre les mains de J. T. Couillard,
écuyer, au bureau de Couillard, Frères & Cie, à
Rimouski, avant les quinze jours qui précéderont im-
médiatement le jour de la vente; les oppositions afin
de conserver peuvent être déposées en aucun temps
dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé en la dite ville de Saint-Ger-
main de Rimouski, contenant environ cinquante-trois
pieds anglais de front, sur environ cent cinquante-huit
pieds anglais de profondeur; bornée en front au nord
à la rue Saint-Germain, au sud à la rue du marché, au
nord-est à la rue Saint-Edouard et au sud-ouest à
Louis Jacques Lepage ou ses représentants—avec une
maison à deux étages dessus construite, circonstances
et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'Eglise paroissiale, à
Saint-Germain de Rimouski, LUNDI, le TREIZIEME
jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-
midi.

F. X. COUILLARD,
Syndic.
Saint-Joseph de Lévis, le 8 mai 1874. 1874
[Première publication, 9 mai 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Benjamin F. Humphrey, entrepre-
neur et jobber, du village de Coaticooke, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les im-
meubles ci-après décrits appartenant à la suc-
cession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux
temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes
ayant à exercer à cet égard des réclamations que le
régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son
certificat, en vertu de l'article 700 du code de procé-
dure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises
de les faire connaître suivant la loi. Toutes opposi-
tions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,
ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées
entre les mains du soussigné, avant les quinze jours
qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les
oppositions afin de conserver peuvent être déposées
en aucun temps dans les six jours après le jour de la
vente, à savoir:

Un morceau de terre sis et situé dans le village de
Coaticooke, connu et désigné comme faisant partie du
lot numéro vingt-huit, dans le premier rang des lots
du canton de Barnston, comté de Stanstead, borné et
désigné comme suit, à savoir:

Commencant au côté est du grand chemin qui con-
duit à Compton et courant quinze perches vers l'est
sur la ligne qui divise les cantons de Barnston et
Compton, de là vers le sud six perches, de là quinze
perches vers l'ouest au dit chemin, de là vers le nord
le long du dit grand chemin au point de départ—avec
toutes les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépen-
dances.

hour of eleven of the clock in the forenoon, for the
purpose of appointing an assignee.

(Signed), A. LAFONTAINE,
Judge Superior Court,
Province of Quebec.
A true copy,
A. DRISCOLL,
Prothonotary of the said Superior Court, district of
Ottawa. 1865

**Sales of Real Estate under Insolvent
Acts.**

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Rimouski. }
In the matter of Mary Ann Bidwell, wife separated
as to property of Jean Lepage, of the town of Ri-
mouski, public trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-
mentioned immovables will be sold at the time
and place mentioned below. All persons having claims
on the same, which the Registrar is not bound to
include in his certificate, under the article 700 of
the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are
hereby required to make them known according to
law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire,*
or afin de charge, or other oppositions to the sale, are
required to be filed with the undersigned at his
office or with J. T. Couillard, esquire, at the office of
Couillard, Frères & Cie, at Rimouski, previous to the
fifteen days next preceding the day of sale; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within six
days next after the day of sale, to wit:

An emplacement situate and being in the town of
Saint-Germain de Rimouski aforesaid, containing
about fifty-three feet, english measure, in front, by
about one hundred and fifty-eight feet, english mea-
sure in depth, bounded in front to the north by Saint-
Germain street, in rear to the south by Market street,
north-east by Saint-Edouard street, and south-west
by Louis Jacques Lepage, or his representatives—
with a two storey house thereon erected, circumstan-
ces and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish
of Saint-Germain de Rimouski, on MONDAY, the
THIRTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in
the forenoon.

F. X. COUILLARD,
Assignee.
Saint-Joseph de Lévis, 8th May, 1874. 1874
[First published, 9th May, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Benjamin F. Humphrey, contractor
and jobber, of the village of Coaticooke, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-
mentioned immoveable property, belonging to the
estate of the above named insolvent, will be sold at
the time and place hereafter mentioned. All persons
having claims on the same, which the Registrar is not
bound to include in his certificate, under article 700 of
the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are here-
by required to make them known according to law; all
oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin*
de charge, or other oppositions to the sale, are required
to be filed with the undersigned, at his office, previous
to the fifteen days next preceding the day of sale; op-
positions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the sale, to wit:

A lot of land situated and being in the village of
Coaticook, known and distinguished as part of lot
number twenty-eight, in the first range of lots in the
township of Barnston, county of Stanstead, bounded
and described as follows, to wit: Commencing at the
east side leading to Compton and running easterly on
the line, dividing the townships of Barnston and
Compton, fifteen rods, thence southerly, six rods,
thence westerly, fifteen rods to the said highway,
thence northerly along the said highway to the place
of beginning—with all the buildings thereon erected
and made, circumstances and dependencies.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Coaticooke, VENDREDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à UNE heure P. M.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic.
1439 2

Coaticooke, 9 avril 1874.
[Première publication, 11 avril 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

In re : George Powell, de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble sous mentionné sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, Merchant's Exchange Building, rue St. Sacrement, Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées au aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

Un morceau de terre situé à la Côte Saint-Paul, en la paroisse de Montréal, faisant partie d'une plus grande étendue de terrain acquis par le vendeur, de Ephrem Hudon, fils, écuyer, marchand, de Montréal, et acheté par lui des héritiers de Jean Baptiste Lenoir dit Rolland, et depuis, subdivisé en lots de ville, en donnant au susdit lot une étendue de soixante (60) pieds de front sur cent vingt (120) pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, et connu ou désigné sous le numéro 200, borné en front par la rue Hamilton, sur le dit plan.

Pour être vendu au bureau du soussigné, John Whyte, syndic officiel, Montréal, No. 11, Merchant's Exchange Building, rue Saint-Sacrement ; sujet au paiement, par l'acquéreur, de toutes les charges et hypothèques affectant le dit terrain, tel que la loi permet qu'il demeure affecté, et aussi sujet à telles autres charges et hypothèques qui ne seront pas échues au temps de la dite vente, le tout en conformité à la section 49ème de l'acte de faillite de 1869, VENDREDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN WHYTE,
Syndic.
1441 2

Montréal, 8 avril 1874.
[Première publication, 11 avril 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de L. Emile Hudon, de la Rivière du Loup, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, rue Saint-Pierre, Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La moitié indivise d'un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Iberville, dans le village de Fraserville, au premier rang de la paroisse de la Rivière du Loup, comté de Témiscouata, contenant cent pieds de front sur soixante-et-quinze pieds de profondeur ; borné par le nord-ouest à la dite rue Iberville, par le sud-ouest à la rue Lafontaine, par le sud-est et nord-est aux bailleurs messieurs William et Edward Fraser—avec la moitié indivise d'une maison et autres bâtisses construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Rivière du Loup, comté de Témis-

To be sold, at the Coaticooke division registry office, on FRIDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at ONE o'clock P. M.

H. C. H. CHAGNON,
Assignee.
1440

Coaticooke, 9th April, 1874.
[First published, 11th April, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re :—George Powell, of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned at his office, " Merchant's Exchange Building," Saint Sacrement street, Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate at Côte Saint Paul, in the parish of Montreal, forming part of a greater extent of land acquired by the seller from Ephrem Hudon, junior, esquire, merchant, of Montreal, and purchased by him from the heirs of Jean-Baptiste Lenoir dit Rolland, and since subdivided into town lots giving to above named lot an extent of sixty (60) feet front by one hundred and twenty (120) feet in depth, english measure, more or less, and known or designated by the number 200, bounded in front by Hamilton street, on the said plan.

To be sold at the office of the undersigned, John Whyte, official assignee, Montreal, No. 11, Merchant's Exchange Building, Saint Sacrement street, subject to the payment by the purchaser of all charges and hypothecs thereon as are permitted by the law to remain chargeable thereon, and also subject to such other charges and hypothecs thereon as shall not be payable at the time of such sale, the whole in conformity with section 49 of the Insolvent Act of 1869, on FRIDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock of the forenoon.

JOHN WHYTE,
Assignee.
1442

Montreal, 8th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re L. Emile Hudon, of Rivière du Loup, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, Saint Peter street, Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The undivided half of a lot of land or emplacement situate in Iberville street, in the village of Fraserville, in the first range of the parish of River du Loup, county of Témiscouata, containing one hundred feet in front by seventy five feet in depth ; bounded on the north west by Iberville street aforesaid, on the south west by Lafontaine street, on the south east and north east by the lessors Messrs. William and Edward Fraser—with the undivided half of a house and out buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Rivière du Loup, county of Témiscouata, on

couats, MARDI, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel, Québec.
[Première publication, 28 mars 1874.]

Ventes par le Shérif-Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Montréal, à savoir: } **A**NDREW ROBERTSON et
No. 299. } autres, Demandeurs; contre
AURELIEN CAUCHON et autres, Défendeurs:

La moitié indivise du dit Aurélien Cauchon dans l'établissement connu sous le nom de Vieux Moulin Chateauguay et ses dépendances, consistant en un lopin de terre situé dans la concession nord-ouest de la rivière Chateauguay, dans la paroisse de Saint-Joachim de Chateauguay, le dit lopin de terre étant désigné au cadastre de la seigneurie de Chateauguay sous les numéros deux et trois, contenant treize arpents quatre perches et dix-huit pieds en superficie: borné en front au nord-ouest par Patrick Bannan ou ses représentants, derrière au sud-est et du côté nord-est, par la rivière Chateauguay, et du côté sud-ouest partie par François Chauvin ou ses représentants et partie par le chemin public, avec une bâtisse ou mesure en pierre anciennement employée comme moulin à farine, une autre bâtisse en bois sur solage en pierre employée comme moulin à scie, les canaux, les quais, la digue ou chaussée et le pouvoir d'eau dépendant du dit lopin de terre traversant la dite rivière sur les deux bords de laquelle la dite digue se trouve appuyée par des quais, avec le droit d'ériger et réparer les dits quais et la dite digue d'un bord à l'autre de la dite rivière pour en faire hausser l'eau et obtenir un pouvoir d'eau qui fasse mouvoir un moulin ou machines érigés ou à être érigés sur le dit lopin de terre.

Mais à la charge de toutes les servitudes passives, charges, obligations, conventions, stipulations et restrictions contre le dit établissement et contre les propriétaires d'icelui, leurs hoirs et ayant cause, tel que mentionnés à un acte de vente par les sœurs de charité de l'hôpital général de Montréal à Flavien *alias* Lamson Cauchon et Aurélien Cauchon, passé en minute devant M^{re}. C. F. Papineau notaire, le huit mai mil huit cent soixante-neuf, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Chateauguay le trente-unième jour de mai mil huit cent soixante-neuf au registre B, Vol., 14, page 217, sous le No. 7723, hors cependant le prix stipulé au dit contrat.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Joachim de Chateauguay, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

L. HAINAULT,
Shérif,
547 3

Beauharnois, 7 février, 1874.
[Première publication, 14 février 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—dans et pour le comté de Huntingdon.

Beauharnois, à savoir: } **A**LEXANDER ANDER-
No. 2498. } SON, Demandeur; contre
MICHAEL J. B. O'CONNOR, Défendeur.

Le lot numéro trente et partie du lot numéro

TUESDAY, the SECOND day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee, Québec.
1194 [First published, 28th March, 1874.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Montreal, to wit: } **A**NDREW ROBERTSON, and
No. 299. } others, Plaintiffs; against
AURELIEN CAUCHON, and others, Defendants;

The undivided half belonging to the said Aurélien Cauchon on the establishment known under the name of the Old Chateauguay Mill (Vieux Moulin de Chateauguay) and its dependencies, consisting of a lot of land situate in the concession north west of the river Chateauguay, in the parish of Saint-Joachim de Chateauguay, said lot of land being described upon the cadastre of the seignory of Chateauguay as numbers two and three containing thirteen arpents four perches and eighteen feet in extent, bounded in front to the north west by Patrick Bannan, or representatives, in rear to the south east and on the north east side by the river Chateauguay, and on the south west side partly by François Chauvin, or representatives, and partly by the main road, with the remains of a stone building formerly used as a flour mill, another wooden building upon stone foundation used as a saw mill, the canals, wharves, dike or dam, and the water powers appertaining to the said lot of land crossing the said river on both sides of which the said dike is supported by wharves, with a right to erect and repair the said wharves and the said dike from one bank to the other of the said river to raise the water and obtain water power to drive the mills or machines erected or to be erected on the said lot of land.

But subject to the charge of the passive servitudes, charges, obligations, agreements, stipulations and restrictions against the said establishment and against the proprietors thereof, their heirs and assigns, such as detailed and set forth in a deed of sale by the Sisters of Charity of the Montreal General Hospital, to Flavien *alias* Lamson Cauchon and Aurélien Cauchon, passed before M^{re}. C. F. Papineau, notary, on the eighth day of May one thousand eight hundred and sixty nine, registered in the registry office for the county of Chateauguay, on the thirty first day of May one thousand eight hundred and sixty nine in Register B, Vol. 14, page 217, under No. 7723, excepting however the price stipulated in the said contract.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de Chateauguay, on the SIXTEENTH day of JUNE next at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

L. HAINAULT,
Sheriff,
548

Beauharnois, 7th February, 1874.
[First published, 14th February, 1874.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court—in and for the county of Huntingdon.

Beauharnois, to wit: } **A**LEXANDER ANDER-
No. 2498. } SON, Plaintiff; against
MICHAEL J. B. O'CONNOR, Defendant.

Lot number thirty and part of lot number thirty-

trente-un, dans le troisième rang de la paroisse de Saint-Anicet, borné au nord au chemin de front, à l'ouest aux terres de William Stoles, au sud à la route qui sépare la troisième concession de la quatrième, et à l'ouest aux terres de John Leahy, et contenant trois cent cinquante acres, plus ou moins—avec une maison en brique, trois granges, une étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 29 janvier 1874. Shérif.
[Première publication, 7 février 1874.] 451 3

Ventes par le Shérif.—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES ET HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada—district de Bedford.

Bedford, à savoir : } ERASTUS O. BRIGHAM, No. 1568. }
écuyer, tanneur, de la partie est du canton de Farnham, dans le district de Bedford, Demandeur; contre les terres et tenements de VITAL LAVIGNE, cultivateur, du canton de Granby, dans le district de Bedford, Défendeur.

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Granby, district de Bedford, connue et désignée comme étant la moitié nord du lot numéro seize dans le premier rang des lots situés dans le dit canton de Granby, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble toutes les bâtisses et améliorations sur icelle.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, VENDREDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Nelsonville, 16 mars 1874. 1107 2
[Première publication, 21 mars 1874.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOSIAH AMOS HERRICK, No. 1563. }
écuyer, du village de Granby, dans le district de Bedford, Demandeur; contre les terres et tenements de JOHN BYRNE, journalier du même lieu, Défendeur.

Une étendue de terre, étant une partie du lot numéro dix-sept dans le neuvième rang des lots situés dans le canton de Granby, dans le district de Bedford; bornée en front ou du côté sud par le chemin macadamisé, à l'ouest à James Spears, à l'est aux propriétés du révérend M. Ingles et Ira Quaid; au nord, par Rodney Buxton, le dit lot de terre contenant environ cent acres de terre, plus ou moins—sans garantie de mesure précise.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, VENDREDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX

one, in the third range of the parish of Saint-Anicet; bounded on the north by the head line road, on the east by the lands of William Stoles, on the south by a bye road dividing the third from the fourth concession, and on the west by the lands of John Leahy, and containing three hundred and fifty acres, more or less—with a brick house, three barns, a stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of June next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 29th January, 1874. Sheriff.
[First published, 7th February, 1874.] 452

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ERASTUS O. BRIGHAM, es- No. 1568. }
quire, of the east part of the township of Farnham, in the district of Bedford, tanner, Plaintiff; against the lands and tenements of VITAL LAVIGNE, of the township of Granby, in the district of Bedford, farmer, Defendant.

That certain tract or parcel of land situate lying and being in the township of Granby, and district of Bedford, known and distinguished as the north half of lot number sixteen, in the first range of lots in said township of Granby, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, be the same more or less— together with all the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTY-FOURTH day of JULY next, at the hour of THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty-eighth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Shérif.
Nelsonville, 16th March, 1874. 1108
[First published, 21st March, 1874.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOSIAH AMOS HERRICK of the No. 1563. }
village of Granby, in the district of Bedford, esquire, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN BYRNE of the same place, laborer, Defendant.

A certain lot or parcel of land being part of lot number seventeen in the ninth range of lots of the township of Granby, in the district Bedford; bounded on the front or southern side by the Macadamized road, on the west by James Spears, on the east by the properties of the Revd. Mr. Ingles and Ira Quaid, on the north by Rodney Buxton, said lot of land containing about one hundred acres of land, more or less— without guarantee of precise measure.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTY-FOURTH day of JULY next, at the hour

heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Nelsonville, 16 mars 1874. 1109 2
[Première publication, 21 mars 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada,—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **JOHN LAWSON GIBB**, marchand, de la cité et de la province de Québec, et autres, Demandeurs ; contre les terres et tenements de **MARCUS C. KIMPTON**, cultivateur, et **REFUS KIMPTON**, écuyer, tous deux du canton de Roxton, dans le comté de Shefford, dans le district de Bedford, Défendeurs.

Un lopin de terre situé dans le deuxième rang des lots situés dans le canton de Roxton, dans le district de Bedford, étant le lot numéro onze dans le dit rang et contenant deux cents acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, **MERCREDI**, le **DIX-SEPTIEME** jour de **JUIN** prochain, à **ONRE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Nelsonville, 9 février, 1874, 567 3
[Première publication, 14 février 1874.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le **Régistrateur** n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 750.

LES CLERCS PAROISSIAUX } **LOU CATECHISTES DE SAINT-VIATEUR**, Demandeurs ; vs. **CHARLES DESMARAIS**, Défendeur.

Un terrain ou emplacement à prendre sur la terre des Clercs Paroissiaux ou Catechistes de Saint-Viateur, situé en la paroisse Saint-Charles Borromée, seigneurie de Lavaltrie, partie échue à Gaspard de Lanaudière, écuyer, portant le dit emplacement les numéros vingt-quatre et vingt-six, contenant six perches de front sur cinq perches de profondeur, (au pied anglais.) borné par devant à la rue Saint-Louis, par derrière à Salomon Beaupré, tenant d'un côté à la rue Saint-Joseph, et de l'autre côté à Eusèbe Beaudry—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendu, au bureau du shérif, en la ville de Joliette, **JEUDI**, le **DIXIEME** jour du mois de **SEPTEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'octobre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Ville de Joliette, 27 avril 1874. 1821
[Première publication, 9 mai 1874.]

of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty-eighth day of July next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Nelsonville, 16th March, 1874. 1110
[First published, 21st March, 1874.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **JOHN LAWSON GIBB**, merchant, No. 1499. } of the city and province of Quebec, and others, Plaintiffs ; against the lands and tenements of **MARCUS C. KIMPTON**, yeoman, and **RUFUS KIMPTON**, esquire, both of the township of Roxton, in the county of Shefford, in the district of Bedford, Defendants.

A lot of land, in the second range of lots in the township of Roxton, in the district of Bedford, being lot number eleven in the said range, and containing two hundred acres of land, be the same more or less.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on **WEDNESDAY**, the **SEVENTEENTH** day of **JUNE** next, at the hour of **ELEVEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of June next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Nelsonville, 9th February, 1874. 568
[First published, 14th February, 1874.]

Sherif's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 750.

LES CLERCS PAROISSIAUX } **LOU CATECHISTES DE SAINT-VIATEUR**, Plaintiffs ; vs. **CHARLES DESMARAIS**, Defendants.

A lot or emplacement to be taken off the property of the Clercs Paroissiaux ou Catechistes de Saint-Viateur, situate in the parish of Saint-Charles Borromée, seigniorie of Lavaltrie Gaspard de Lanaudière, esquire, said emplacement being the numbers twenty-four and twenty-six, containing six perches in front by five perches in depth, (english measure) bounded in front by Saint-Louis street, in rear by Salomon Beaupré, on one side by Saint-Joseph street, and on the other side by Eusebe Beaudry—no buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Joliette, on **THURSDAY**, the **TENTH** day of the month of **SEPTEMBER** next, at **TEN** of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of October next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Shérif.
Town of Joliette, 27th April. 1874. 1822
[First published, 9th May, 1874.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERTAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PLURIES FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure de Québec.

Kamouraska, à savoir : } **ANDREW PATERSON**
No. 1326. } **and JOHN PATERSON**

ANDERSON, de la cité de Québec, dans les comté et district de Québec, Marchands, Andrew Houston Young, ci-devant de la cité de Québec, maintenant de Glasgow, en Ecosse, marchand, et Elizabeth Paterson, de la dite cité de Québec, veuve de feu James Denholm, en son vivant de la cité de Québec, décédé, en sa qualité de tutrice dûment appointée à Andrew Paterson Denholm, enfant mineur, issu de son mariage avec le dit James Denholm, et seul héritier legal du dit feu James Denholm; contre **LOUIS MILLER**, de la paroisse de Kamouraska, dans les comté et district de Kamouraska, marchand, défendeur, c'est-à-savoir :

1. Un demi arpent de terre de front sur environ deux arpents de profondeur, et ensuite un arpent de front sur trente-huit arpents de profondeur, plus ou moins, situé dans le premier rang de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska; borne au nord-ouest, partie au fleuve Saint-Laurent et partie au chemin royal, au sud-est, au bout de la dite profondeur, aux terres du second rang, au nord-est à Isaïe Dessaint, et au sud-ouest, partie aux représentants feu Pierre Michaud, partie à Michel Carroll et partie aux représentants feu Achille Taché—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement situé au même endroit, contenant un demi arpent de front sur environ deux arpents de profondeur; borné au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est au chemin royal du premier rang, au sud-ouest à l'honorable A. B. Routhier, au nord-est, partie à la veuve Antoine Raimond, partie à Vincelas Taché, écuyer, parue à Hilary Raimond et partie aux représentants feu Jérémie Duval—avec une maison, hangars, remises et granges dessus construits, circonstances et dépendances.

3. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant un demi arpent de front, sur environ trois quarts d'arpents de profondeur; borné au nord-ouest, à George Lebel, écuyer, au sud-est au chemin royal, au nord-est à la route des quais et au sud-ouest à Vincelas Taché, écuyer—avec une maison, deux hangars, fournil et étable et autres bâtisses dessus construits, circonstances et dépendances.

4. Une terre située au même endroit, contenant environ un arpent et demi de front sur un arpent de profondeur, ayant ensuite deux arpents de front sur environ quinze arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée au nord-ouest partie au chemin royal et partie aux représentants feu Charlemagne Chouinard, au sud-est partie à Emile Dessaint et partie à Joseph Peltier, écuyer, au sud-ouest à la route de l'Eglise, et au nord-est partie aux représentants feu Charlemagne Chouinard et partie à Joseph Peltier, écuyer—avec une maison dessus construite, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au Palais de Justice, à Saint-Louis de Kamouraska, village de Kamouraska, le VINGT-UNIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le premier d'août prochain.

Bureau du Shérif,
Kamouraska, 11 mars 1874

[Première publication, 21 mars 1874.]

V. TACHÉ,

Shérif,
1157 2

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PLURIES FIERI FACIAS.

In the Superior Court—Quebec.

Kamouraska, to wit : } **ANDREW PATERSON** and
No. 1326. } **A JOHN PATERSON**

ANDERSON, of the city of Quebec, in the county and district of Quebec, merchant, Andrew Houston Young, heretofore of the city of Quebec, and now of Glasgow, in Scotland, merchant, and Elizabeth Paterson, of the said city of Québec, widow of the late James Denholm, in his lifetime of the said city of Québec, deceased, in her quality of tutrix duly appointed to Andrew Paterson Denholm, minor child issue of her marriage with the said late James Denholm, and sole legal heir of the said late James Denholm; against **LOUIS MILLER**, of the parish of Kamouraska, in the county and district of Kamouraska, merchant, Defendant, to wit :

1. One half arpent of land in front by about two arpents in depth, and from thence one arpent in front by thirty-eight arpents in depth, more or less, situate in the first range of the parish of Saint Louis de Kamouraska; bounded on the north-west partly by the river Saint Lawrence, and partly by the Queen's road, on the south-east at the end of the said depth, by the lands of the second range, north-east by Isaïe Dessaint, and south-west partly by the representatives of the late Pierre Michaud, partly by Michel Carroll, and partly by the representatives of the late Achille Taché—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An emplacement situate at the same place, containing half an arpent in front by about two arpents in depth; bounded on the north-west by the river Saint Lawrence, south-east by the Queen's road of the first range, south-west by the Honorable A. B. Routhier, north-east partly by Mrs. widow Antoine Raimond, partly by Vincelas Taché, partly by Hilary Raimond, and partly by the representatives of the late Jérémie Duval—with a house, hangar, sheds, barns thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another emplacement situate at the same place, containing half an arpent in front by about three quarters of an arpent in depth; bounded on the north-west by George LeBel, esquire, south-west by the Queen's road, north-east by *la route des quais*, and south-west by Vincelas Taché, esquire—with a house, two barns, an oven, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A land situate at the same place, containing about an arpent and a half in front by an arpent in depth, from thence measuring two arpents in front by about fifteen arpents in depth, the whole more or less; bounded on the north-west partly by the Queen's road, and partly by the representatives of the late Charlemagne Chouinard, south-east partly by Emile Dessaint, and partly by Joseph Peltier, esquire, south-west by *la route de l'Eglise*, and north-east partly by the representatives of the late Charlemagne Chouinard, and partly by Joseph Pelletier, esquire—with a house thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold, at my office, in the court house, at Saint Louis de Kamouraska, village of Kamouraska, on the TWENTY-FIRST day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next

V. TACHÉ,

Sheriff.

Sheriff's Office,
Kamouraska, 11th March, 1874.

[First published, 21st March, 1874.]

1158

Ventes par le Shérif.—Montréal.

Sheriff's Sales.—Montreal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le **Régistrateur** n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requise de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Montréal, à savoir: } **A BANQUE DE QUÉBEC**,
No. 504. } Demanderesse; contre P.
C. VALOIS, Défendeur.

Un emplacement situé au village de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, de forme irrégulière, ayant quatre-vingt-dix pieds de front sur un arpent de profondeur dans une ligne, et trois-quarts d'arpent de profondeur dans l'autre ligne, le tout plus ou moins, borné en front par le chemin de la Reine, d'un côté par Prospère Pilon, et de l'autre côté par Pierre Lalonde ou représentants, et en arrière par le lac Saint-Louis—avec une maison en bois et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe Claire, le **DIXIEME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 5 mai 1874. Shérif, 1845
[Première publication, 9 mai 1874.]

FIERI FACIAS.
Du district de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LES ECCLÉSIASTIQUES DU**
No. 1189 } **SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL**, Demandeurs; contre
ARSENE CHARLEBOIS, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, de la contenance de soixante et quatorze pieds de largeur, sur cent cinq pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Sainte-Anne, en profondeur partie par J. B. Aumais et partie par la succession Joseph Charlebois, d'un côté par Raphaël Brunet, et d'autre côté par Paul Brunet—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe Claire, le **VINGT-TROISIEME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 18 mars 1874. Shérif, 1147 2
[Première publication, 21 mars 1874.]

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit.

Montréal, à savoir: } **CYRILLE A. GERVAIS**, De-
No. 7327. } mandeur; contre **VIRGINIE**
QUENNEVILLE, et *vir.*, Défendeurs.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Montréal, en la municipalité de la Côte Saint-Louis, étant le numéro soixante-et-quatorze A, au plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la dite Côte Saint-Louis; tenant en front à la rue Saint-Laurent, en arrière aux numéros dix-huit et dix-neuf, du côté nord au numéro sixante-et-quinze, et du côté sud au numéro soixante-et-quatorze, contenant le dit lot de terre soixante-et-quinze pieds et six pouces de front sur quatre-vingts pieds de profondeur—avec une maison en pierre bouchardée, à deux logements, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Mont-

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Montreal, to wit: } **THE QUEBEC BANK**, Plaintiff,
No. 504. } against P. C. VALOIS, De-
fendant.

An emplacement situate in the village of Pointe Claire, in the district of Montreal, of irregular out line, measuring ninety feet in front by one arpent in depth, on one alignment, and three quarters of an arpent in depth on the other alignment, the whole more or less, bounded in front by the Queen's road, on one side by Prospère Pilon, and on the other side by Pierre Lalonde or representatives, and in rear by the Lake Saint-Louis—with a wooden house and dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Pointe Claire, on the **TENTH** day of **SEPTEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 5th May, 1874. Sheriff, 1846
[First published, 9th May, 1874.]

FIERI FACIAS.
From the district of Montréal.

Montreal, to wit: } **THE ECCLÉSIASTICS** of the
No. 1189. } **Seminary of Saint-Sulpice** of
Montreal, Plaintiff; against **ARSENE CHARLEBOIS**,
Defendant.

A lot situate and being in the parish of Pointe Claire, in the district of Montreal, containing seventy-four feet in width, by one hundred and five feet in depth, the whole more or less, bounded in front by Sainte-Anne street, in rear partly by J. B. Aumais, and partly by the estate of Joseph Charlebois, on one side by Raphaël Brunet, and on the other side by Paul Brunet—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Pointe-Claire, on the **TWENTY-THIRD** day of **JULY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 18th March, 1874. Sheriff, 1148
[First published, 21st March, 1874.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court.

Montreal, to wit: } **CYRILLE A. GERVAIS**, Plain-
No. 7327. } tiff; against **VIRGINIE**
QUENNEVILLE et *vir.*, Defendants.

A lot of land situate and being in the parish of Montreal, in the municipality of the Côte Saint-Louis, being number seventy-four A, on the official plan and book of reference for the incorporated village of the Côte Saint-Louis aforesaid; bounded in front by the Saint-Laurent street, in rear by numbers eighteen and nineteen, on the north side by number seventy-five, and on the south side by number seventy-four, said lot of land containing seventy-five feet six inches in front by eighty feet in depth—with a stone house divided into two tenements, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on

réal, le NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 4 février 1874. 503 2
[Première publication, 7 février 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH W. CREVIER, De-
No. 5370. } mandeur; contre SERAPHIN
LECAVALIER, Défendeur.

Un terrain situé en la cité de Montréal, contenant vingt pieds de front sur soixante-et-douze de profondeur, tenant par devant à la rue Beaudry, d'un côté à Pierre Robillard, et d'autre côté à Narcisse Chapleau—avec une maison en bois et en briques à deux étages et autres dépendances dessus construites.

Le dit terrain étant connu et désigné sous le numéro mille vingt-sept du plan et livre de renvoi officiel du quartier Saint-Jacques, de la dite cité, faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu, en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 11 février 1874. 603 3
[Première publication, 14 février 1874.]

the NINTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of June next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 4th February, 1874. 504
[First published, 7th February, 1874.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the District of Montreal

Montreal, to wit: } JOSEPH W. CREVIER, Plaintiff;
No. 5370. } against SERAPHIN LECVA-
LIER, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, containing twenty feet in front by seventy-two feet in depth, bounded in front by Beaudry street, on one side by Pierre Robillard, and on the other side by Narcisse Chapleau—with a wooden and brick house, two storeys high, and other dependencies thereon erected.

Said lot being known as number one thousand and twenty-seven on the plan and book of official reference for Saint James ward of the said city, prepared for registration purposes.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-seventh day of June next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 11th February, 1874. 604
[First published, 14th February, 1874.]

Ventes par le Shérif—Ottawa.

Sheriff's Sales.—Ottawa.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Canada, }
Province of Québec, } *Dans la Cour de Circuit,*
District d'Ottawa. } *Papineauville.*
No. 313.

LOUIS-JOSEPH-AMEDEE PAPINEAU, écuyer, de la cité de Montréal, protonotaire conjoint de la Cour Supérieure, dans et pour le district de Montréal, en son propre nom, comme légataire universel en usufruit, pour un tiers des biens délaissés par feu l'honorable Louis-Joseph Papineau, et comme l'un des curateurs aux substitutions créées par le testament du dit honorable Louis-Joseph Papineau: Demoiselle MARIE - ROSALIE - EZILDA PAPINEAU, du même lieu, fille majeure et usant de ses droits, aussi légataire universelle en usufruit, pour un tiers des dits biens; et NAPOLEON BOURASSA, artiste peintre, du même lieu, comme l'un des curateurs aux dites substitutions, et de plus, en sa qualité de tuteur à ses cinq enfants mineurs issus de son mariage avec feue dame Marie-Julie-Azélie Papineau, fille du dit honorable L. J. Papineau, et qui sont ensemble et par représentation de leur dite mère, héritiers pour un tiers des mêmes biens, Et enfin comme tuteur special aux enfants mineurs issus du mariage du dit Louis-Joseph-Amédée Papineau avec Dame Mary Eleonore Westcott, Demandeurs; contre les terres et tenements de JOSEPH-THOMAS DU TRANCHEMONTAGNE, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, dans le comté d'Ottawa, hôtelier, Défendeur, et maîtres Papineau et Morison, avocats des demandeurs, demandeurs sur distraction de frais, à savoir:

Une certaine terre sise et située dans la dite pa-

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Circuit Court at*
District of Ottawa. } *Papineauville.*
No. 313.

LOUIS JOSEPH AMEDEE PAPINEAU, esquire, of the city of Montreal, in the district of Montreal, joint prothonotary of the superior court, in and for the district of Montreal, in his own name, as universal usufructuary legatee for one third of the property left by his father, the late honorable Louis Joseph l'apineau, and as one of the curators to the substitution created by the will of the said honorable Louis Joseph Papineau: Miss MARIE ROSALIE EZILDA PAPINEAU, of the same place, *fille majeure et usant de ses droits*, also universal usufructuary legatee for a third of the said property, and NAPOLEON BOURASSA, painting-artist, of the same place, as one of the curators to the said substitutions and moreover in his quality of tutor to his five minor children, issue of his marriage with the late Marie Julie Azélie Papineau, daughter of the said honorable L. J. Papineau, and who are jointly and by representation of their said mother, heirs for a third of the said property, and finally as tutor *da hoc* to the minor children, issue of the marriage of the said Louis Joseph Amédée Papineau with Dame Marie Eleonore Westcott, Plaintiffs; against the lands and tenements of JOSEPH THOMAS DU TRANCHEMONTAGNE, of the parish of Notre-Dame de Bonsecours, county of Ottawa, hotel-keeper, Defendant; and Maîtres Papineau and Morison, Plaintiffs Attorneys, plaintiffs *sur distraction de frais*, to wit:

A certain farm lying and situate in the said parish

roisse de Notre-Dame de Bonsecours, formant partie du lot numéro dix-sept et du lot numéro dix-huit du rang du front, contenant la dite terre deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, bornée en devant par la rivière des Outaouais, en arrière et d'un côté par François-Xavier Thomas, junior, et de l'autre côté par Emile Victor Ippersiel, représentant Charles Chalifoux—avec une maison en bois, et une grange dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet 1874.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 10 février 1874.
[Première publication, 14 février 1874.]

Sheriff,
641 3

of Notre-Dame de Bonsecours, forming part of lot number seventeen and number eighteen of the front range, containing said farm two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, bounded in front by the Ottawa River, in rear and on one side by François-Xavier Thomas, junior, and on the other side by Emile Victor Ippersiel, representing Charles Chalifoux—with a wooden house and barn thereon erected.

To be sold at the door of the church in the said parish of Notre-Dame de Bonsecours, on the TWENTY-FIFTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of July, 1874.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 10th February, 1874.
[First published, 14th February, 1874.]

Sheriff,
642

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions fin de conserver peuvent être déposées en aucune temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No. 524. } CITE DE QUEBEC; contre
ELMIRE DEROSIER, veuve de Simeon St. Amant,
de la cité de Québec, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Gabriel, quartier Montcalm, mesurant seize pieds et sept pouces de front sur cinquante-sept pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le nord à la dite rue Saint-Gabriel, en arrière vers le sud à Jean Richard, d'un côté vers l'est à Joseph Gauvin, de l'autre côté vers l'ouest à Godfroy Vézina—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le numéro (3808) donné sur le plan du quartier Montcalm de la cité de Québec et au livre de référence d'icelui, fait par le commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 2 mai 1874.

[Première publication, 9 mai 1874.]

Sheriff.

1835

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No. 5265. } CITE DE QUEBEC; contre
JOHN SMITH, de la cité de Québec, charretier, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Dartigny, quartier Montcalm, mesurant cinquante-deux pieds de front sur cent quatre pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers l'est à la dite rue Dartigny, en arrière vers l'ouest par Dame Daniel Dray, d'un côté vers le nord à William Miller, de l'autre côté vers le sud à William Kent—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, le dit emplacement étant le numéro (4259) donné sur le plan du quartier Montcalm de la cité de Québec, et le livre de référence d'icelui, fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE
No. 524. } CITY OF QUEBEC; against
ELMIRE DESROSIER, widow of Simeon St. Amant
of the city of Quebec, to wit:

An emplacement situate in Saint-Gabriel street, Montcalm ward, of the city of Quebec, measuring sixteen feet seven inches in front by fifty-seven feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Saint-Gabriel street aforesaid, in rear to the south by Jean Richard, on one side to the east by Joseph Gauvin, and on the other side to the west by Godfroy Vézina—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (3808) given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of September next.

C. ALLEYN,

Québec, 2nd May, 1874.

[First published, 9th May, 1874.]

Sheriff.

1836

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE
No. 5265. } CITY OF QUEBEC; against
JOHN SMITH, of the city of Quebec, carter, to wit:

An emplacement situate in the city of Quebec, Dartigny street, Montcalm ward, measuring fifty two feet in front by one hundred and four feet in depth, more or less, bounded in front to the east by the said Dartigny street, in rear to the west by Mrs. Daniel Dray, on one side to the north by William Miller, on the other side to the west by William Kent—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (4259) given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable

table le vingt-huitième jour de septembre prochain.

Québec, 2 mai 1874. *Sherif.*
[Première publication, 9 mai 1874.] 1837

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 2243. } **CITE DE QUEBEC**; contre
PRAXEDE LAROCHE, de la cité de Québec, cordon-
nier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richmond, quartier Saint-Jean, mesurant quarante-neuf pieds de front sur soixante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à la dite rue Richmond, en arrière vers le sud, partie par Joseph Bédard et partie par Esther Marceau, d'un côté vers l'est à la succession Jean B. St. Amant, et de l'autre côté vers l'ouest à veuve Evariste Couture—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le numéro (3662) donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

Québec, 2 mai 1874. *Sherif.*
[Première publication, 9 mai 1874.] 1839

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA COPPORATION DE LA**
No. 2395. } **CITE DE QUEBEC**; contre
THELESPHORE MIVILLE, de la cité de Québec,
journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Caron, quartier Saint-Roch, mesurant quarante-deux pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers l'est à la dite rue Caron, en arrière vers l'ouest à Alexandre Queret dit Latulippe, d'un côté vers le nord à Antoine Derome dit Decareau, de l'autre côté vers le sud à Phydime Paradis—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 148) donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la Couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATORZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dix bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

Québec, 2 mai 1874. *Sherif.*
[Première publication, 9 mai 1874.] 1841

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **WILLIAM QUINN**, écuyer,
No. 1804. } surintendant des mesureurs
de bois, de la cité de Québec, dans le district de Québec; contre **GEORGE WORKMAN**, du même lieu, ci-devant huissier audiencier de la cour du banc de la Reine et de la cour supérieure, et maintenant messenger, à savoir :

Un lopin de terre situé dans la Haute-Ville, de la dite cité de Québec, sur la rue Saint-Stanislas, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front à la dite rue Saint-Stanislas, en arrière par Joseph Morgan ou représentants, du côté nord par la rue d'Aiguillon, et au sud aux héritiers Bigaouette ou représentants—ensemble la maison en pierre à un étage, étable et hangar sus-érigés, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le No. 3013 donné sur le plan du quartier du Palais, de la cité de Québec, et le livre de renvoi d'icelui faits par le Commissaires des Terres de la Couronne.

Pour être vendu, à mon bureau, dans la cité de Québec, le QUATORZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

Québec, 2 mai 1874. *Sherif.*
[Première publication, 9 mai 1874.] 1843

the twenty-eighth day of September next.

Quebec, 2nd May 1874. *Sheriff,*
[First published, 9th May, 1874.] 1838

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 2243. } **CITY OF QUEBEC**; against
PRAXEDE LAROCHE, of the city of Quebec, shoe-
maker, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Richmond street, Saint-John's ward, measuring forty-nine feet in front by sixty four feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Richmond street aforesaid, in rear to the south partly by Joseph Bedard and partly by Esther Marceau, on one side to the west by the estate of Jean B. St. Amant, and on the other side to the west by Mrs widow Evariste Couture—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being the lot (No. 3662), given upon the plan of Saint-John's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the twenty eighth day of September next.

Quebec, 2nd May, 1874. *Sheriff.*
[First published, 9th May, 1874.] 1840

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 2395. } **CITY OF QUEBEC**; against
THELESPHORE MIVILLE, of the city of Quebec,
laborer, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Caron street, Saint-Roch's ward, measuring forty-two feet in front by sixty feet in depth, more or less, bounded in front to the east by the said Caron street, in rear to the west by Alexandre Querette dit Latulippe, on one side to the north by Antoine Derome dit Decareau, on the other side to the south by Phydime Paradis—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number 148), given upon the plan for Saint-Roch's ward of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of September next.

Quebec, 2nd May, 1874. *Sheriff.*
[First published, 9th May, 1874.] 1842

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec to wit : } **WILLIAM QUINN**, of the city
1804 } of Quebec, in the district of
Quebec, Esquire. Supervisor of Cullers; against
GEORGE WORKMAN, of the same place, formerly
crier of the court of Queen's Bench and Superior Court,
and now messenger, to wit :

A lot of ground situate in the Upper-Town of the said city of Quebec, in Saint-Stanislas street, containing forty feet in front by sixty feet in depth, more or less; bounded in front by the said Saint-Stanislas street, in rear by Joseph Morgan or representatives, on the north side by d'Aiguillon street, and on the south by the heirs Bigaouette or representatives—together with the stone house one story high, stable and hangard thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 3013), given upon the plan for Palace ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-fifth day of September next.

Quebec, 2nd May, 1874. *Sheriff,*
[First published, 9th May, 1874.] 1844

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 3735. } CITE DE QUEBEC; contre
SEM LARUE, de la cité de Québec, charpentier, à
savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Commissaires, quartier Saint-Roch, mesurant quarante-deux pieds et huit pouces de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le nord à la dite rue Commissaires, en arrière vers le sud à Édouard Minguy, d'un côté vers l'est à Ignace Gravel, de l'autre côté vers l'ouest à Joseph Camélien Richard—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 221) donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TRENTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

Québec, 17 mars, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[Première publication, 21 mars 1874.] 1115 2

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec à savoir : } CYRILLE THEODORE SUZOR,
No. 1629. } de Québec, écuyer avocat; contre
GEORGE VAILLANCOURT, de la Paroisse de Saint-Roch de Québec, dans la banlieue de la cité de Québec, commerçant et charpentier, à savoir :

Un emplacement situé au faubourg Saint-Valier de la cité de Québec, étant le lot No. 4, sur le côté nord de la rue Notre-Dame des Anges, contenant quarante pieds de front et moins s'il s'y trouve, sur quarante-quatre pieds et quatre pouces de profondeur, et moins s'il s'y trouve, borné par devant au sud à la dite rue, par derrière au nord au No. 4 des concessions sur la rue Saint-Joseph joignant d'un côté à l'est le No. 3 et d'autre côté à l'ouest le No. 5 de ce côté de la dite rue Notre-Dame des Anges—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1055) donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le TRENTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'août prochain.

Québec, 16 mars 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[Première publication, 21 mars 1874.] 1117 2

Ventes par le Shérif.—Richelieu

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } ALEXIS GIARD, fils. Deman-
No. 1495. } deur; contre JEAN HARPIN,
fils, et al., Défendeurs, savoir :

1. Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Roch de Richelieu, de trois arpents de front sur cinq arpents de profondeur, tenus devant au chemin de la Reine, derrière à la rivière Richelieu, joignant d'un côté en bas à Jacques Salois, d'autre côté Jean-Baptiste Hébert—avec une maison, grange, étable et toutes autres bâtisses y érigées.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
No. 3735. } CITY OF QUEBEC; against
SEM LARUE, of the city of Quebec, carpenter, to
wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Commissioners street, Saint-Roch's ward, measuring forty-two feet eight inches in front by sixty feet in depth, more or less, bounded in front to the north by the said Commissioners street, in rear to the south by Édouard Minguy, on one side to the east by Ignace Gravel, on the other side to the west by Joseph Camélien Richard—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (221) given upon the plan for Saint-Roch's ward of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office in the said city of Quebec, on the THIRTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of August next.

Québec, 17th March, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 21st March, 1874.] 1116

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } CYRILLE THEODORE SUZOR,
No. 1629. } esquire, advocate; against
GEORGE VAILLANCOURT, of the parish of Saint Roch de Québec, in the banlieue of the city of Québec, trader and carpenter, to wit :

An emplacement situate in the Saint Valier suburbs of the city of Québec, being lot No. 4, on the north side of Notre-Dame des Anges street, containing forty feet in front, or less, as the case may be, by forty-four feet four inches in depth, or less, as the case may be; bounded in front, to the south, by the said street, in rear, to the north, by lot No. 4 of the concessions on Saint Joseph street, on one side, to the east, by lot No. 3, and on the other side, to the west, by No. 5 on this side of Notre-Dame des Anges street aforesaid, appurtenances and dependencies. The said lot being number 1055 given upon the plan for Jacques-Cartier ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the city of Québec, the THIRTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the seventeenth day of August next.

Québec, 16th March, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 21st March, 1874.] 1118

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } ALEXIS GIARD, junior, Plaintiff;
No. 1495. } against JEAN HARPIN, junior,
et al., Defendants, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint Roch de Richelieu, of three arpents in front by five arpents in depth, bounded in front by the Queen's road, in rear by the river Richelieu, bounded on one side below by Jacques Salois, on the other side by Jean Baptiste Hébert—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. Un lopin de terre situé au même lieu, de la contenance de trois perches de front sur la profondeur qui peut y avoir à prendre du chemin de la Reine, à aller au ruisseau Laprade, joignant d'un côté à Marie Leblanc, et d'autre côté Joseph Leblanc—sans bâtisse.

3. Un autre lopin de terre situé au même lieu, de un demi arpent et un quart de perche de front sur la profondeur qui peut y avoir à partir du ruisseau Laprade, à aller au ruisseau des Attoka, tenant d'un côté Ignace Peltier, d'autre côté Sieur Jean Harpin.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Roch de Richelieu, le ONZE SEPTEMBRE prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinze septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 4 mai 1874. 1847
[Première publication, 9 mai 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LOUIS ADELARD SENEAL,
No. 8332. } Demandeur; contre LOUIS
GILL, Défendeur; savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, dans le district de Richelieu, en l'augmentation du township de Wendover, contenant trois quarts d'arpent de front sur la profondeur qui se trouve depuis la rivière Saint-François à aller jusqu'au cordon des terres de la côte Saint-Michel; bornée en front à la dite rivière et en profondeur au dit cordon, joignant d'un côté à Louis Turcotte ou représentants, et de l'autre côté à Louis Gill, le dit Défendeur—circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, dans le dit district de Richelieu, en l'augmentation du township de Wendover, contenant trois quarts d'arpent de front sur la profondeur qui se trouve depuis la rivière Saint-François à aller jusqu'au cordon des terres de la côte Saint-Michel; bornée en front à la dite rivière, en profondeur au dit cordon, joignant d'un côté au sud à Pierre Tessier ou représentants, et de l'autre côté au dit Louis Gill, le dit défendeur—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le SEIZIEME jour du mois de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 10 février 1874. 613 3
[Première publication, 14 février 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME MARIE BÉRARD, De-
No. 1442. } manderesse; contre ISRAEL
LETENDRE, MARIE LETENDRE, Joseph Bérard, tant personnellement qu'aux fins d'assister son épouse, et en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs issus du mariage d'entre Remi Languerand et feue Anne Letendre et à l'enfant mineur issu du mariage d'entre Pierre Lavallée et feue Adèle Letendre, et Pierre Letendre, Défendeurs, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, en la concession du chenal du Moine, de la contenance d'un arpent, deux perches et quatorze pieds de front, sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins et sans garantie de mesure précise, tenant devant au fleuve Saint-Laurent, en profondeur à la continuation des terres du chenal du Moine, d'un côté à la succession de feu Edouard Letendre, et d'autre côté à la terre de Jean-Baptiste Letendre ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier août prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 17 mars 1874. 1149 2
[Première publication, 21 mars 1874.]

2. A lot of land situate at the same place, containing three perches in front by the depth there may be between the Queen's road and the creek called le Ruisseau Laprade, bounded on one side by Marie Leblanc, and on the other side by Joseph Leblanc—no buildings.

3. Another lot of land situate at the same place, of one half arpent and a quarter of a perch in front by the depth there may be, starting from the Ruisseau Laprade, going to the creek called Ruisseau des Attoka, bounded on one side by Ignace Peltier, and on the other side by M. Jean Harpin.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Roch de Richelieu, on the ELEVENTH of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 4th May, 1874. 1848
[First published, 9th May, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } LOUIS ADELARD SENEAL,
No. 8332. } Plaintiff; against LOUIS GILL,
Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Thomas de Pierreville, in the district of Richelieu, in the gore of the township of Wendover, containing three quarters of an arpent in front by the depth there may be between the river Saint Francis and the division line of the lands of the Côte Saint Michel, bounded in front by the said river, and in rear by the said division line, on one side by Louis Turcotte or representatives, and on the other side by Louis Gill the said defendant—circumstances and dependencies.

2. A land situate in the said parish of Saint Thomas de Pierreville, in the district of Richelieu aforesaid, in the gore of the township of Wendover, containing three quarters of an arpent in front by the depth there may be between the river Saint Francis, and the division line of the lands of the Côte Saint Michel, bounded in front by the said river, in rear by the said division line, on one side to the south by Pierre Tessier or representatives, and on the other side by the said Louis Gill the defendant aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the SIXTEENTH day of the month of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the twentieth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 10th February, 1874. 614
[First published, 14th February, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME MARIE BÉRARD, Plain-
No. 1442. } tiff; against ISRAEL LETEN-
DRE, MARIE LETENDRE, Joseph Berard as well personally as for the purpose of assisting his wife, and in his quality of tutor to the minor children issue of the marriage between Remi Languerand and the late Anne Letendre, and to the minor child, issue of the marriage between Pierre Lavallée and the late Adèle Letendre, and Pierre Letendre, Defendants, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-Pierre de Sorel, in the Chenal du Moine concession, containing one arpent two perches and fourteen feet in front by forty arpents in depth, the whole more or less and without warranty as to precise measurement, bounded in front to the river Saint-Lawrence, in rear by the gore of the Chenal du Moine lands, on one side by the estate of the late Edouard Letendre, and on the other side by the property of Jean Baptiste Letendre or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Pierre de Sorel, on the TWENTY-THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 17th March, 1874. 1150
[First published, 21st March, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Cour Supérieure—District of Richelieu.*

Sorel, à savoir : } **JOSEPH MICHEL LEMAITRE**,
No. 1052. } et autres, Demandeur ; contre
EDOUARD BOISVERT, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, en la concession Lussaudière, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents, plus ou moins de profondeur, tenant par devant au chemin de la Reine, en profondeur à Michel Laforce et Louis Côté, ou leurs représentants, joignant d'un côté au nord-est à Victor Joutras, et de l'autre côté à Charles Traversy—avec une maison, grange et autres bâties dessus érigées,

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, le SEIZIÈME jour du mois de JUNE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt juin prochain.

P. GUEVREMONT.

Bureau du Shérif,
Sorel, 10 février 1874.Shérif.
615 3

[Première publication, 14 février 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } **JOSEPH MICHEL LEMAITRE**,
No. 1052. } and others, Plaintiffs ; against
EDOUARD BOISVERT, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the Lussaudière concession, containing two arpents in front by thirty arpents, more or less in depth, bounded in front by the Queen's road, in rear by Michel Laforce, and Louis Côté, or representatives, on one side to the north-east by Victor Joutras, and on the other side by Charles Traversy—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, on the SIXTEENTH day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 10th February, 1874.Sheriff.
616

[First published, 14th February, 1874.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.*Cour Supérieure.*

Saint-François, à savoir : } **THE SHERBROOKE**
No. 121. } **WATER POWER**

COMPANY, corps politique et dûment incorporé suivant les lois de cette province, et ayant sa principale place d'affaires dans la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse ; contre **WILLIAM LESTER**, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, et **FREDERICK LEFEBVRE**, ci-devant de Sherbrooke susdit, peintre de maison, maintenant absent de cette province, mais y ayant une propriété, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Frederick Lefebvre :

Cette étendue de terre connue comme étant le lot numéro trente-sept dans le bloc D, dans le lot de ville de Sherbrooke et sur le plan de la compagnie dite *The Sherbrooke Water Power Company* ; le dit lot tel que mesuré par Arthur H. Whitcher, écuyer, arpenteur provincial, en juillet mil huit cent soixante-onze, bornée en front à la rue Island, en arrière au lot numéro dix-sept dans le même bloc, d'un côté au lot numéro trente-six, et de l'autre côté à la terre de Madame Somers et le révérend A. Duff, ayant une chaîne et quatre-vingt-huit chaînons de longueur, et soixante-dix-sept chaînons de largeur—avec une maison et un hangar sus-érigés.

Pour être vendue à mon bureau, au palais-de-justice, dans la dite ville de Sherbrooke, le DIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures, de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 6 mai 1874.Shérif.
1861

[Première publication, 9 mai 1874.]

FIERI FACIAS.*Cour Supérieure—Saint-François.*

Saint-François, à savoir : } **LYMAN SPALDING**,
No. 101. } commerçant, de la cité
de Boston, dans l'Etat du Massachusetts, un des

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.*Superior Court.*

Saint-François, to wit : } **THE SHERBROOKE**
No. 121. } **WATER POWER**

PANY, a body corporate and politic duly incorporated under the laws of this province, and having their chief office and place of business at the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, Plaintiffs ; against **WILLIAM LESTER**, of the township of Compton, in the district of Saint-François, and **FREDERICK LEFEBVRE**, heretofore of Sherbrooke aforesaid, house painter, now absent from this province, but who has property therein, Defendants, to wit :

As belonging to the said Frederick Lefebvre :

That certain tract or parcel of land known as lot number thirty-seven in block D, in the town plot of Sherbrooke, and on the plan of the Sherbrooke Water Power Company, said lot as surveyed by Arthur H. Whitcher, esquire, provincial land surveyor, in July, eighteen hundred and seventy-one, bounded in front by Island street, in rear by the lot number seventeen in the same block, on one side by lot number thirty-six, and on the other side by the land of Mrs. Somers and the Revd. A. Duff, being one chain and eighty-eight links in length, and seventy-seven links in width—with a dwelling house and shed thereon erected.

To be sold at my office, at the court house, in said town of Sherbrooke, on the TENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 6th May 1874.Sheriff.
1862

[First published, 9th May, 1874.]

FIERI FACIAS.*Superior Court—Saint-François.*

Saint-François, to wit : } **LYMAN SPALDING**, of the
No. 101. } city of Boston, in the
State of Massachusetts, one of the United States of

Etats-Unis de l'Amérique, Demandeur ; contre NOAH GLIDDEN, du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, province de Québec, et autres, Défendeurs, à savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Compton, dans le dit district de Saint-François, connue comme étant le résidu du lot numéro vingt-deux, dans le huitième rang des lots situés dans le dit canton de Compton, après déduction faite d'icelle étendue, telle partie située au coin sud-ouest d'icelle, supposée contenir soixante acres de terre, ci-devant transportée à un nommé Orin Glidden, et aussi une autre petite étendue de terre d'environ un quart d'acre, sur laquelle est construite une maison d'école, aussi sauf et excepté environ un demi acre de terre avec une maison sus-érigée, maintenant occupée et possédée par Winthrop Fox, la dite maison étant à environ vingt-une perches du chemin d'Eaton, et à environ neuf pieds au nord du centre du chemin Clifton. Le résidu du dit lot suppose contenir environ cent quarante acres de terre, plus ou moins, et aussi toute cette partie du lot numéro vingt-trois dans le dit huitième rang du dit canton de Compton, située sur le côté ouest du chemin qui conduit de Compton centre à Eaton corner, supposée contenir vingt-cinq acres de terre, plus ou moins, tel et ainsi que les dites deux étendues de terre ainsi décrites se poursuivent et comportent, et aussi toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district. le DIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 6 mai 1874. 1869
G. F. BOWEN, Shérif.
[Première publication, 9 mai 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—District de Saint-François.

St.-François, à savoir : } **EDWARD T. BROOKS,**
No. 203. } de la ville de Sherbrooke,
dans le district Saint-François, et **J. ALPHONSE CAMIRAND,** de la dite ville de Sherbrooke, tous deux avocats associés, faisant affaires ensemble comme tels à Sherbrooke susdit, sous les nom et raison de Brooks & Camirand, Demandeur ; contre **EDWIN R. JOHNSON,** du canton de Stanstead, dans le dit district, en sa qualité de tuteur dûment nommé à James Robert Johnson, enfant mineur de James Johnson et feu Betsey Bacon, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, dans le dit district, contenant trois acres de terre, étant le coin nord-ouest du lot numéro trois dans le sixième du dit canton, bornée au nord au lot numéro quatre du dit sixième rang, à l'ouest au lot numéro trois dans le septième rang du dit canton, et des deux autres côtés par le résidu du dit lot numéro trois dans le dit sixième rang, et nommément par les terres appartenant à un nommé Carlton Ayer—et sur laquelle il y avait ci-devant une maison à deux étages et dépendances sus-érigées.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre, contenant treize acres, dans la partie ouest du lot numéro quatre dans le dit sixième rang du dit canton, bornée comme suit : commençant à un point sur le côté nord-est du chemin public, vis-à-vis de l'endroit où est bâtie la dite maison, trente pieds à l'est d'une certaine porte vis-à-vis la dite maison, delà dans une direction nord, jusqu'à un puits près de la grange sur le dit lot, delà dans une direction nord jusqu'au coin nord-est de la basse-cour, delà dans une direction nord, en suivant la malle qui conduit au lac Massawippi, jusqu'à un point à près de quatorze perches de la ligne ouest du dit lot, delà nord, jusqu'à la ligne nord du dit lot, delà ouest, jusqu'au coin nord-ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au coin sud-ouest du dit lot, delà est, jusqu'au point de départ, la dite étendue de terre bornée à l'est par une autre partie du dit lot appartenant à John S. Bacon.

Troisièmement.—Cette partie du dit lot numéro quatre située au sud et à l'est du pont traversant la

America, trader, Plaintiff : against NOAH G LIDDEN of the township of Barnston, in the district of Saint-François, and province of Quebec, and others, Defendants, to wit :

All that certain tract or parcel of land, situate and being in the township of Compton, in said district of Saint-François, known as the rest residue and remainder of the lot number twenty-two, in the eighth range of lots in the said township of Compton, after deducting therefrom such part and portions lying on the south west corner thereof, supposed to contain sixty acres of land, heretofore deeded to one Orin Glidden, and also another small piece of about a quarter of an acre, whereon there is a school house erected, also save and except about half an acre of land with the dwelling house thereon erected, now owned and occupied by Winthrop Fox, said house being about twenty one rods from the Eaton road, and about forty-nine feet north from the centre of the Clifton road. The residue of said lot supposed to contain about one hundred and forty acres of land, more or less, and also all that part or portion of the lot number twenty three in the said eighth range of the said township of Compton, lying on the west side of the road leading from Compton centre to Eaton corner, supposed to contain twenty five acres of land, more or less, as the said two above described tracts or parcels of land now are and extend, and also all the buildings, bittlements and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, in said district, on the TENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of September next.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 6th May, 1874. 1870
G. F. BOWEN, Sheriff.
[First published, 9th May, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
From the Circuit Court for the District of Saint-François.

Saint-François, to wit : } **EDWARD T. BROOKS,**
No. 203. } the town of Sherbrooke,
in the district of Saint-François, and J. Alphonse Camirand, of the said town of Sherbrooke, both advocates and copartners, doing business together as such at Sherbrooke aforesaid, under the name and style of Brooks and Camirand, Plaintiffs ; against **EDWIN R. JOHNSON,** of the township of Stanstead, in the said district, in his quality of tutor duly named and appointed to James Robert Johnson, minor son of James Johnson, and the late Betsey Bacon, Defendant, to wit :

Firstly.—That certain piece or parcel of land situate lying and being in the township of Hatley, in the said district, containing three acres of land, being the north-west corner of lot number three in the sixth range of said township ; bounded on the north by lot number four of the said sixth range, on the west by lot number three in the seventh range of said township, and on the other two sides by the rest of said lot number three in the said sixth range, and namely by lands belonging to one Carlton Ayer—and upon which there was formerly a two story dwelling house and outbuildings erected.

Secondly.—That piece or parcel of land, containing thirteen acres, being the west part of lot number four in the said sixth range of said township, bounded as follows, commencing at a point on the north-east side of the highway, opposite to where the said dwelling house stood, thirty feet east of a certain gate opposite the said house, thence in a northerly direction to a well near the barn on the said lot, thence in a northerly direction to the north-east corner of the barn yard, thence in a northerly direction following the lane leading to the Massawippi Lake to a point within fourteen rods of the west line of the said lot, thence north to the north line of said lot, thence west to the north-west corner of said lot, thence south to the south-west corner of said lot, thence east to the place of beginning. The said parcel of land, bounded to the east by another part of said lot belonging to John S. Bacon.

Thirdly.—That portion of said lot number four, lying south and east of the bridge crossing the Tomi-

rivière Tomifobia près de la dite maison et du chemin public qui conduit delà au village de Massawippi, dans le dit canton de Hatley, et

Quatrièmement.—Une autre étendue de terre étant vingt acres plus ou moins, du lot numéro cinq dans le dit sixième rang du dit canton, bornée et décrite comme suite : commençant sur la rive de la dite rivière Tomifobia, à un point dans la ligne qui divise les dits lots quatre et cinq dans le dit sixième rang, delà est, jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro cinq, delà nord, vingt-huit perches, delà ouest, parallèlement avec la première ligne mentionnée jusqu'à la ligne ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au point de départ.

Pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, au village de Stanstead Plain, dans le dit district, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 6 mai 1874

Shérif.
1867.

[Première publication, 9 mai, 1874.]

fobia river near the said house, and of the highway leading thence to Massawippi village, in the said township of Hatley, and

Fourthly.—Another certain piece or parcel of land being twenty acres, more or less, of lot number five in the said sixth range of said township, bounded and described as follows, commencing at the bank of the said Tomifobia river, at a point in the line dividing said lots four and five in the said sixth range, thence east to the south-east corner of said lot number five, thence north twenty-eight rods, thence west parallel with the first mentioned line to the west line of said lot, thence south to the place of beginning.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain Village, in said district, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of September next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 6th May, 1874.

Sheriff.

1868

[First published, 9th May, 1874.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport de Br.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Rouville, dans le district de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **JOSEPH GARREAU,**
No. 2222. } Demandeur; contre

DAMASE LEDUC, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé dans le village de Marieville, paroisse Sainte-Marie, borné à l'est par le ruisseau Saint-Louis, au nord par les représentants de feu le Juge Rolland et les héritiers Jean-Baptiste Langlois, à l'ouest par Damase St. Jean, au sud partie par une rue et partie par les représentants Pierre Bérard—avec une maison, grange et écurie dessus construites; le dit terrain traverse par un chemin public allant du sud au nord.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Marie, le HUIT de JUIN prochain, à ONZE heures avant-midi. Writ rapportable le vingt-trois juin prochain.

L. TACHE,

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 3 février 1874.

Shérif.
467 8

[Première publication, 7 février 1874.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the county of Rouville, in the District of Saint-Hyacinthe

Saint Hyacinthe, to wit : } **JOSEPH GARREAU,**
No. 2222. } Plaintiff; against DA-

MASE LEDUC, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the village of Marieville, parish of Sainte-Marie, bounded towards the east by the ruisseau Saint-Louis, on the north by the representatives of the late Justice Rolland and the heirs Jean-Baptiste Langlois, on the west by Damase St. Jean, on the south partly by one street and partly by the representatives of Pierre Bérard—with one house, barn and stable thereon erected, the said lot of land divided by a public road running south and north.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Marie, on the EIGHTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty third June next.

L. TACHE,

Sheriff's Office,

Saint-Hyacinthe, 3rd February, 1874.

Sheriff.

468

[First published, 7th February, 1874.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the

bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit, dans et pour le comté d'Argenteuil.

Province de Québec } EDWIN PRIDHAM, }
District de Terrebonne, } écuyer, du township de }
à savoir : No. 53. } Grenville, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, Demandeur ; contre
AGLAE DESJARDINS, du dit township de Grenville, dits comté et district, épouse de Ferdinand Paquette, du même lieu, commerçant, et le dit FERDINAND PAQUETTE, en autant que besoin est, pour autoriser sa dite épouse à ester en jugement, Défendeurs.

Un certain morceau de terre sis et situé dans le dit township de Grenville, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, partie du lot No. 8, dans le second rang ou concession du dit township, borné en front par le chemin du Roi, en arrière par Edwin Pridham, écuyer, d'un côté par Alexander Pridham, et de l'autre côté par James Thompson—avec une maison en bois et autres bâties dessus construites. Le dit terrain étant de forme irrégulière, et contenant à peu près trois quarts d'arpent en superficie, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, à Lachute, paroisse Saint-Jérusalem d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, le VINGT-TROISIÈME jour de juillet prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Sainte-Scholastique, 16 mars 1874. 1099 2
[Première publication, 21 mars 1874.]

Vente par le Shérif.—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } NARCISSE TRAHAN, }
No. 221. } écuyer, Demandeur ;
contre ONÉSIME GODBOIS, Défendeur, savoir :

Un emplacement, situé dans la ville de Nicolet, sur la rue Principal, au sud-ouest d'icelle, de quarante pieds de front sur la profondeur qu'il y a à prendre en front à la dite rue Principal à aller aboutir à un marais près de la Rivière de Nicolet ; borné par devant par la dite rue Principal, et en profondeur par le dit marais, joignant d'un côté au nord à Louis Beaumier et de l'autre côté au sud à Charles Claude Lampson Lacharité—avec un maison dessus construite, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par partie du numéro cent quatre-vingt-sept du cadastre, plan et livres de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la ville de Nicolet.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Trois-Rivières, le 7 février 1874. 551 2
[Première publication, 14 février 1874.]

fifteen days next preceding the day of sale. oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS

From the Circuit Court—in and for the County of Argenteuil.

Province of Quebec, } EDWIN PRIDHAM, }
District of Terrebonne, } Esquire, of the township }
to wit : No. 53. } of Grenville, county of Argenteuil, district of Terrebonne, Plaintiff ; against
AGLAE DEJARDINS, of the said township of Grenville, county and district aforesaid, wife of Ferdinand Paquette, of the same place, trader, and the said FERDINAND PAQUETTE in so far as need be for the purpose of assisting and authorizing his said wife to appear in judicial proceedings, Defendant :

A certain lot of land situate and being in the said township of Grenville in the county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, part of lot No. 8, in the second range or concession of the said township, bounded in front by the King's road, in rear by Edwin Pridham, esquire, on one side by Alexander Pridham, and on the other side by James Thompson—with a wooden house and outbuildings thereon erected. Said lot, being of irregular outline and containing nearly three quarters of an arpent in extent, more or less.

To be sold at the registry office at Lachute, parish of Saint-Jerusalem d'Argenteuil, county of Argenteuil, district of Terrebonne, on the TWENTY-THIRD day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of July next.

Z. ROUSSILLE.

Sheriff's Office, Saint-Scholastique, 16th March 1874. 1100
[First published, 21st March 1874.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Three-Rivers, to wit : } NARCISSE TRAHAN, es- }
No. 221. } quire, Plaintiff ; against
ONESIME GODBOIS, Defendant, to wit :

An emplacement situate in the town of Nicolet, on Main street, (Rue Principal) on the south-west side thereof, of forty feet in front by the depth there may be between Main street aforesaid, ending at a marsh near the Nicolet river, bounded in front by Main street aforesaid, and in rear by the said marsh, on one side to the north by Louis Beaumier, and on the other side to the south by Charles Claude Lampson Lacharité—with a house thereon erected, appurtenances and dependencies. The immovable above described being known and described as part of number one hundred and eighty-seven on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the town of Nicolet.

To be sold at the parochial church door of the parish of Nicolet, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Three-Rivers, 7th February, 1874. 531
[First published, 14th February, 1874.]

Avis Divers.

AVIS.

Attendu que les associés individuels de la ci-devant raison sociale de Angus Logan & Cie., faisant affaires comme manufacturiers de papier et libraires en gros, dans la cité de Montréal, la ville de Sherbrooke, et le canton de Windsor, dans le district de Saint-François, ont transporté il y a quelques mois, à la compagnie dite "the Canada Paper Co.," toutes leurs affaires telles qu'elles étaient au 1er jour de juillet 1873, et que la dite société a été dissoute, à cette date, suivant les conditions mentionnées dans un acte d'accord antérieur par écrit, je donne par le présent avis en conséquence, que je n'ai pris aucune part à la signature de "Angus Logan & Cie., depuis le dit 1er jour de juillet 1873.

DUGALD J. BANNATYNE.

Montréal, 9 mai 1874.

1893

Bankrupt Notices.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dénéchaud & Rickaby, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-troisième jour de mai courant, après lequel les dividendes seront payés.

I. L. CLAIR,
Syndic.
1853

Trois-Rivières, 6 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec. }
District de Rimouski. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean Ferdinand Pelletier, failli.

Le onzième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. F. PELLETIER,
TALBOT ET TOUSIGNANT,
Procureurs *ad litem*.
1871

Rimouski, 1er mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Trenaman, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de mai courant, après lequel les dividendes seront payés.

I. L. CLAIR,
Syndic.
1877

Trois-Rivières, 6 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec. }
District de Saint-François. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Miron Buzzell, failli.

Mardi, le neuvième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MIRON BUZZELL,
Par J. W. MERRY,
Son Procureur *ad litem*.
1879

Coaticook, 7 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Noël & Lavoie, faillis.

Je, soussigné John Fair, courtier, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains à mon bureau, No. 217, rue Saint-Jacques, dans la dite cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen des faillis et l'arrangement des affaires en général.

JOHN FAIR,
Syndic.
1881

Montréal, 29 avril 1874.

Miscellaneous Notices.

NOTICE.

Whereas the individual partners of the late firm of Angus Logan & Co., carrying on business as paper manufacturers and wholesale stationers, in the city of Montreal, the town of Sherbrooke, and the township of Windsor, in the district of Saint-François, some months ago transferred to the Canada Paper Co., their whole business as at the 1st day of July 1873, and said firm was dissolved as at that date in terms of a previous written agreement, I hereby give notice thereof and that I have in no way been a party to the signature "Angus Logan & Co.," since the said 1st of July 1873.

DUGALD J. BANNATYNE.

Montreal, 9th May, 1874.

1894

Avis de Faillite.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dénéchaud & Rickaby, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-third day of May instant, after which dividend will be paid.

I. L. CLAIR,
Assignee.
1854

Three Rivers, 6th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec. }
District of Rimouski. } *In the Superior Court*

In the matter of Jean Ferdinand Pelletier, an Insolvent.

On the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. F. PELLETIER,
TALBOT & TOUSIGNANT,
Attorneys *ad litem*.
1872

Rimouski, 1st May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Trenaman, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-sixth day of May instant, after which dividend will be paid.

I. L. CLAIR,
Assignee.
1878

Three Rivers, 6th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec. }
District of Saint-François. } *In the Superior Court.*

In the matter of Miron Buzzell, an Insolvent.

On Tuesday, the ninth day of June now next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MIRON BUZZELL,
By J. W. MERRY,
His Attorney *ad litem*.
1880

Coaticook, 7th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Noël & Lavoie, Insolvents.

I, the undersigned John Fair, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and to meet at my office, No. 217, Saint-James street, in the said city of Montreal, on Tuesday, the second day of June next, at three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvents and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.
1882

Montreal, 29th April, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John O'Brien, marchand de chaussures, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 171, rue Saint-Joseph, mardi, le vingt-sixième jour de mai courant, A. D. 1874, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
1883

Montréal, 4 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Julia Cutler, commercante, des cité et district de Montréal, veuve de feu Thomas Davis, faillie.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, dans la cité de Montréal, mercredi, le 10e jour de juin prochain, A. D. 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen de la faillie et l'arrangement des affaires de la faillite en général. La faillie est par le présent notifiée d'assister à la dite assemblée.

A. B. STEWART,
Syndic.
1885

Montréal, 4 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Urbain Gélinas, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont en même temps notifiés qu'un acte de composition et de décharge a été déposé dans mon bureau, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après le vingt-huitième jour de mai courant, le soussigné agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

I. L. CLAIR,
Syndic.
1887

Trois-Rivières, 8 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas McVeigh, marchand de bois et commerçant de Bryson, dans le comté de Pontiac, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du dit failli, au village de Bryson, le vingtième jour de mai courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

N. TETREAU,
1889

Hull, 1er mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Michel Larivière, demeurant dans le township de Hull, dans les comté et district d'Ottawa, failli.

Le seizième jour de juin prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MICHEL LARIVIERE
Par CHAMPAGNE & ROCHON,
Ses procureurs *ad litem*.
1891

Hull, 5 mai 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John O'Brien, of the city and district of Montreal, boot and shoe merchant, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 171, Saint Joseph street, on Tuesday, the twenty-sixth day of May instant, A. D. 1874, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim Assignee.
1884

Montreal, 4th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Dame Julia Cutler, of the city and district of Montreal, trader, widow of the late Thomas Davis, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, has been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Wednesday, the 10th day of June next, A. D. 1874, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of her estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.
1886

Montreal, 4th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Urbain Gélinas, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, of the city of Three Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified that he has deposited in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days from the twenty-eighth day of May instant, I, the undersigned assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

I. L. CLAIR,
Assignee.
1888

Three Rivers, 8th May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas McVeigh, of Bryson, in the county of Pontiac, lumberer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvent at the village of Bryson, on the twentieth day of May instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

N. TETREAU,
1890

Hull, 1st May, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of Michel Larivière, residing in the township of Hull, in the county and district of Ottawa, an Insolvent.

On the sixteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

MICHEL LARIVIERE,
By CHAMPAGNE & ROCHON,
His Attorneys *ad litem*.
1892

Hull, 5th May, 1874.

Canada, } Dans la Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District de Saint-François. } Faillite.

Dans l'affaire de James Young, jr., failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le dixième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

JAMES YOUNG, jr.,
Par TERRILL & TERRILL,
Ses procureurs *ad litem*.

Stanstead Plain, 4 mai 1874. 1895

Canada, } Dans la Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District de Saint-François. } Faillite.

Dans l'affaire de J. Thomas Jenkins, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le dixième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

J. THOMAS JENKINS,
Par TERRILL & TERRILL,
Ses procureurs *ad litem*.

Stanstead Plain, 4 mai 1874. 1897

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léopold d'Arschot, de Québec, manufacturier, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le 23e jour du mois de mai 1874, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.
1899

Québec, 8 mai 1874.

Canada, } In the Superior Court.
Province of Quebec, }
District of Saint-François. } In Insolvency.

In the matter of James Young, jr., an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday, the tenth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JAMES YOUNG, jr.,
By TERRILL & TERRILL,
His Attorneys *ad litem*.

Stanstead Plain, 4th May, 1874. 1896

Canada, } In the Superior Court.
Province of Quebec, }
District of Saint-François. } In Insolvency.

In the matter of J. Thomas Jenkins, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday, the tenth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

J THOMAS JENKINS,
By TERRILL & TERRILL,
His Attorneys *ad litem*.

Stanstead Plain, 4th May, 1874. 1898

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Léopold d'Arschot, of Québec, manufacturer, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on the 23rd May 1874, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Assignee.
1900

Quebec, 8th May, 1874.